



# Le Sahel

NUMERO  
10107

JEUDI  
15 Avril 2021

150 FCFA

● Incendie à l'école  
primaire Pays Bas  
de Niamey

**Le Premier ministre  
Ouhoumoudou  
Mahamadou sur  
les lieux**

P. 2

● **A la Présidence de la République**

## Le Chef de l'Etat reçoit l'ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne et le représentant par intérim de l'UNICEF au Niger



Le Chef de l'Etat avec l'ambassadeur d'Allemagne ...

● Kader Amadou/ONEP



... et avec le Représentant p.i. de l'UNICEF au Niger

● Kader Amadou/ONEP

Le Président de la République, Chef de l'Etat, SE Mohamed Bazoum, a reçu hier en audience, l'ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne au Niger, SE Hermann Nicolai. A sa sortie d'audience le diplomate allemand a confié qu'il est allé réitérer au Président Mohamed Bazoum les félicitations du Président Allemand et de la Chancelière allemande pour

son élection à la magistrature suprême du Niger. SE Hermann Nicolai a également indiqué qu'ils ont évoqué l'état de la coopération entre le Niger et l'Allemagne. «Nous sommes engagés au Niger depuis plus d'un demi-siècle dans la coopération au développement, et ces dernières années s'est ajoutée la coopération dans le secteur sécuritaire», a-t-il rappelé. En plus de cette coopération, l'Allemagne soutient aussi le Niger dans le domaine de l'Agriculture, de la décentralisation et bien d'autres secteurs a fait savoir le diplomate allemand.

(Suite en page 3)

● **Réception d'un don de vaccin contre la COVID-19**



● Issa Moussa / ONEP

Près de 355.000 doses de vaccin Astra Zeneca acquises grâce à la facilité COVAX

P. 3

● **Visite du président de l'Assemblée Nationale à l'école du quartier Pays-Bas de Niamey victime d'incendie**

Les parlementaires apportent compassion et solidarité aux familles endeuillées et aux enseignants

P. 2

● *Visite du président de l'Assemblée Nationale à l'école du quartier Pays-Bas de Niamey victime d'incendie*

## Les parlementaires expriment leur compassion et solidarité aux familles endeuillées et aux enseignants

Le président de l'Assemblée Nationale, M. Seini Oumarou, les membres du bureau et ceux de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles de l'institution se sont rendus, hier dans l'après-midi, au quartier Pays-Bas pour constater l'ampleur du drame suite à l'incendie qui a tué une vingtaine d'enfants de la maternelle de l'école du quartier. Les parlementaires ont exprimé leur compassion aux familles des victimes et aux enseignants de l'école.

**A** son arrivée au quartier Pays-Bas, la délégation parlementaire conduite par le président Seini Oumarou a été accueillie par le gouverneur de la région de Niamey. La tristesse et la désolation se lisaient sur tous les visages. Des enfants en bas âge ont été caressés dans des classes en paillote. Les causes de l'incendie sont encore inconnues et une en-

quête a été ouverte dit-on. Le bureau de l'Assemblée Nationale a remis une somme symbolique en espèce de cinq millions (5.000.000) de francs de CFA au gouverneur de la région de Niamey pour accompagner les familles. A l'issue de cette visite parlementaire, le président de l'Assemblée Nationale, très touché par le drame, a exprimé sa compassion. SE

Seini Oumarou a déclaré que le bureau de l'Assemblée a vu le drame causé par l'incendie. «Je voudrais d'abord encourager les enseignantes qui ont essayé dans un sursaut de responsabilité de sauver les enfants, mais malheureusement, le feu avait déjà pris une bonne partie des classes en paillote. Elles n'ont rien pu faire, mais ce réflexe est à saluer», a-t-il dit.

Ce drame doit interpeller tout le monde. Il faut, selon le président du parlement, trouver une solution au problème des classes en paillote. «Je pense que le gouvernement fera quelque chose dans ce sens. Nous avons également constaté la proximité de



Le Président Seini Oumarou sur le lieu du sinistre

l'école avec des habitations. Ici, le danger, c'est que l'école n'est pas clôturée. Les autorités locales et le ministère concerné sont interpellés, je pense que chacun dans sa sphère de responsabilité va

intervenir pour que ce genre de drame ne se répète plus», a dit avec amertume SE. Seini Oumarou.

● Seini Seydou Zakaria

## ● 20 enfants morts dans un incendie à l'école primaire Pays Bas de Niamey

### Le Premier ministre Ouhoumoudou Mahamadou sur les lieux pour exprimer la compassion du gouvernement aux familles endeuillées

C'est un véritable drame qu'a connu le quartier Pays bas de Niamey et la nation nigérienne toute entière. En effet, un incendie s'est déclenché dans une école dudit quartier le mardi 13 avril dernier. Le bilan est très lourd : 20 enfants du préscolaire y ont perdu la vie. Informé de ce drame, le Premier ministre, Chef du gouvernement, M. Ouhoumoudou Mahamadou s'est rendu sur place pour d'abord exprimer sa compassion aux familles endeuillées et ensuite constater les dégâts.



SE Ouhoumoudou Mahamadou échangeant avec les agents des GNSP

**T**rès ému devant ce désastre, le Premier ministre n'a pas caché sa désolation. «Perdre des enfants à de très bas âge est un événement triste. Ces enfants sont les enfants de tout le monde, c'est pourquoi nous partageons la douleur des familles. Nous sommes tous affectés. Nous ferons tout pour

que les auteurs, si c'est un crime, soient retrouvés», a déclaré le premier ministre Ouhoumoudou Mahamadou. Le Chef du gouvernement était accompagné du ministre de l'Intérieur, M. Alkache Alhada, du ministre de l'Education nationale, Dr Rabiou Ousmane et du gouverneur de la région de Niamey, M. Oudou Ambouka.

D'après les témoignages recueillis sur place l'incendie serait déclaré aux environs de 16 h. Ce sont des classes en paillotes qui ont pris feu, mais l'on ignore pour l'instant l'origine de ce drame.

Selon le commandant du groupement national des sapeurs pompiers militaires du Niger, le Colonel Sidi Mohamed, au total 21 classes ont été ravagées par les flammes. Bien que les secours se soient déployés rapidement pour éteindre les flammes, le feu avait déjà pris au piège de nombreux enfants parmi lesquels 20 ont malheureusement perdu la vie. Le commandant du GNSP a expliqué que la configuration du terrain et l'emplacement des paillotes (en pleine rue) ont favorisé un tirage très fort des flammes et un pouvoir calorifique énorme du feu. Ce qui a conduit à un embrasement rapide et généralisé des classes.

Les autorités ont attiré l'attention des populations et appelé les enseignants et les parents à la vigilance. Elles ont enfin promis que des enquêtes seront diligentées pour situer les responsabilités.

● Siradji Sanda

## Coup de gueule

### Plus jamais ça

**L**a triste nouvelle a plongé toute la ville de Niamey, et au-delà, tout le Niger dans un profond émoi. Comment cela a-t-il pu arriver en pleine journée, et dans un quartier aussi populaire que celui de «Pays-bas», avec comme voisin un autre quartier archi populaire, celui de «Talladjé»? Comment une vingtaine de jeunes écoliers peuvent-ils mourir dans un incendie alors qu'à deux pas de là des centaines des personnes se pavanent allègrement? Nul n'a pu répondre à ces interrogations que tout le monde pouvait légitimement se poser. Le Commandant du Groupement des Sapeurs Pompiers qui a intervenu, a évoqué une «rapide propagation du feu» qui a maintenu prisonniers une grande partie des enfants dans les flammes dévastatrices. Même si le feu a pu être maîtrisé avec promptitude par les pompiers, il reste que les pertes humaines dépassent l'entendement : plus de vingt enfants ont perdu la vie dans ce qui était au début leur salle de cours, mais qui s'était très vite transformée en un brasier incandescent. De mémoire d'homme, un tel drame ne s'est jamais produit au Niger dans une école. Certes, en cette période où souffle l'harmattan, la moindre étincelle est porteuse de danger pour des écoles à classes en paillotes. Mais il faut reconnaître que dans la conception même de ces classes en paillotes les moindres précautions de sécurité sont très souvent foulées au pied. Et lorsque l'irréparable se produit comme ce fut le cas mardi dernier à l'école Pays-bas, on se rend compte qu'on a péché par imprudence. Ce drame repose sur le tapis, la lancinante problématique des classes en paillotes en milieu urbain. Car quoi qu'on puisse dire, l'utilisation des classes en paillotes dans nos villes comporte des dangers réels. Et de manière générale, elle est nuisible aussi bien pour la qualité de l'enseignement, que pour la sécurité des apprenants. Car il ne se passe pas une seule année sans que des incendies se déclarent dans nos écoles à classes en paillotes. La récurrence de ce phénomène est indubitablement une source de hantise et d'angoisse pour les enfants. Dans le programme de renaissance III, le Président de la République, Mohamed Bazoum envisage de «travailler à un programme performant de construction de salles de classe en matériaux définitifs dans les deux cycles de Base pour remplacer progressivement les classes en paillotes car la paillote constitue un facteur défavorable aux apprentissages en raison de son impact négatif sur le temps scolaire». C'est assurément cela la réponse idoine et urgente à l'épouvantail «paillote» qui commence à endeuiller nos familles.

● Oumarou Moussa

**(Suite des audiences à la Présidence de la République)**

Dans le domaine sécuritaire, a-t-il ajouté, l'Allemagne appuie les Forces Spéciales du Niger, notamment l'Ecole pour les Forces Spéciales à Tillia, l'Ecole de Sous-Officiers d'Agadez. Tout récemment l'Allemagne s'est penchée sur la question de la stabilisation des régions avec une sécurité précaire. Il s'agit du bassin du Lac Tchad, du Liptako Gourma. «Nous avons étudié avec grande at-

tention le Programme et le discours d'investiture du Président de la République, M. Mohamed Bazoum. Nous avons remarqué la place de choix qu'occupe l'éducation et l'Allemagne va aussi apporter son soutien dans ce secteur», a conclu SE Hermann Nicolai.

Dans l'après midi, le Président de la République s'est entretenu avec le représentant par intérim du Fonds des

Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) au Niger, M. Aboubacry Tall. Au sortir de l'audience le représentant par intérim de l'UNICEF au Niger a indiqué qu'il est allé dans un premier temps féliciter le Président Mohamed Bazoum pour son accession à la magistrature suprême et également échanger sur un certain nombre de projets qu'il a développés aussi bien en tant que candidat, que lors de

son discours d'investiture. «Le deuxième objectif de notre visite c'était pour exprimer notre compassion et notre tristesse par rapport aux événements qui se sont déroulés hier mardi 13 avril à l'école du quartier Pays-Bas et offrir encore une fois le soutien de l'UNICEF pour venir en appui dans la réponse que le gouvernement souhaiterait apporter à cette situation particulière», a déclaré M. Aboubacry Tall. «Il s'agit entre autres, d'un phénomène où la normalisation

des écoles pourrait en partie tout au moins réduire le risque. Et à la demande du Président de la République, l'UNICEF va pouvoir accéder dans un premier temps à la reconstruction de cette école mais ceci pris dans le cadre plus global d'une normalisation à terme de l'ensemble des classes paillottes dans le pays», a conclu le représentant par intérim de l'UNICEF au Niger.

● Aïchatou Hamma Wakasso

● **Réception d'un don de vaccin contre la COVID-19**

**Près de 355.000 doses de vaccin Astra Zeneca acquises grâce à la facilité COVAX**

Le Premier Ministre Ouhoumoudou Mahamadou a réceptionné hier après midi à l'Aéroport International Diori Hamani de Niamey, un don constitué d'environ 355.000 doses de vaccin Astra Zeneca, offert gracieusement par la Facilité COVAX. Le mécanisme qui a rendu possible ce don est un consortium de partenaires composé entre autres de l'Alliance GAVI, CEPI, l'OMS et l'UNICEF, l'Union Européenne, les Etats Unis d'Amérique, la Banque Mondiale, etc.



Lot de vaccins Astra Zeneca ...

Etait présents à la cérémonie de réception du don, des membres du gouvernement, la Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies au Niger, Mme Louise Aubin, l'ambassadeur du Royaume Uni au Niger, SE Catherine Inglehearn, l'ambassadeur chef de la Délégation de l'Union Européenne au Niger, Dr Denisa-Elena Ionete, l'ambassadeur des Etats Unis au Niger, SE Eric P. Whitaker, et plusieurs personnalités.

Peu avant la réception du don, le ministre de la Santé publique, de la Population et des Affaires sociales, Dr Idi Illiassou Mainassara a précisé qu'ensemble avec le gouvernement du Niger et ces partenaires membres du mécanisme COVAX, ont soutenu le processus de déploie-

ment de la vaccination au Niger. En effet, Dr Idi Illiassou Mainassara a déclaré qu'à travers cette démarche, le mécanisme COVAX (Facilité COVAX) promeut l'équité dans l'accessibilité aux vaccins contre la COVID-19. «Après cette livraison, d'autres envois seront bientôt annoncés, mais cela en fonction de notre capacité à vite utiliser les premières doses reçues. C'est le lieu ici pour moi de lancer un appel à tous les acteurs à quelque niveau qu'ils soient pour une plus grande mobilisation pour que tous les groupes cibles puissent venir se faire vacciner dans les sites retenus à cet effet dans toutes les régions de notre pays», a lancé le ministre Idi Illiassou Mainassara. Il a remercié et de rendre un vibrant hommage au nom du Président



... réceptionnés par les autorités nigériennes

de la République, SE Bazoum Mohamed à l'exemplaire coopération entre le mécanisme COVAX et la République du Niger. Rappelons que le vaccin Astra Zeneca sera administré, selon le ministre de la

Santé, en deux (2) doses espacées de 8 à 12 semaines aux cibles prioritaires retenues à savoir le personnel de santé, les personnes âgées de plus de 60 ans avec ou sans comorbidité, les personnes de plus de 18 ans

avec comorbidité, les Force de Défense et de Sécurité, les pèlerins, les détenus, les réfugiés et les migrants, les voyageurs en partance pour l'extérieur du pays.

● Abdoul-Aziz Ibrahim

**Déclaration de l'UNICEF suite à l'incendie qui s'est produit dans une école à Niamey, ayant fait au moins 20 enfants victimes**

**Déclaration attribuable à M. Aboubacry Tall, Représentant de l'UNICEF a.i. au Niger**

«L'UNICEF est très affligée par la perte de vies humaines, après l'effroyable incendie qui s'est produit dans une école à Niamey." L'UNICEF est particulièrement attristée par le fait que la plupart des victimes sont des enfants. "Nous sommes de tout notre cœur avec les enfants et les familles concernées, avant tout, celles qui ont perdu leurs proches." Nous exprimons notre pro-

fonde sympathie aux victimes, aux familles et aux communautés touchées par cet incident."

"L'UNICEF travaille en étroite collaboration avec les autorités et ses partenaires sur place pour apporter son soutien et fournir l'assistance nécessaire pour accompagner les enfants et leurs familles."

**UMOA-Titres** ANNONCE AU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS

RESULTATS DE L'EMISSION DE BONS ASSIMILABLES DU TRÉSOR DU SÉNÉGAL DU 09 AVRIL 2021

UMOA-Titres (UT), en collaboration avec la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a organisé le vendredi 09 avril 2021, à la demande de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor du Sénégal, l'émission de Bons Assimilables du Trésor à cent quatre-vingt-deux (182) jours pour un montant de 50 milliards de FCFA.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme d'émissions de titres publics du Sénégal en conformité avec la stratégie à moyen et long terme de gestion de la dette.

L'adjudication ouverte le 09 avril 2021, suivant un système d'enchères à taux multiples, a enregistré les résultats ci-dessous :

Résultats de l'émission	
Montant global des soumissions (en FCFA)	139 550 000 000
Dont ONC	ND
Montant retenu (en FCFA)	55 000 000 000
Dont ONC	ND
Montant Net	54 194 771 306
Taux Marginal	3,4397%
Taux Moyen Pondéré	2,8959%
Rendement Moyen Pondéré (RMP)	2,94%
Nombre de soumissions	64
Nombre de Participants directs	22
Taux de couverture	279,10%
Taux d'absorption	39,41%

UMOA-Titres (UT) remercie, au nom du Trésor Public du Sénégal, l'ensemble des investisseurs pour la confiance renouvelée et le soutien constant aux initiatives de financement des actions de développement dans l'Union.

Fait à Dakar, le 09 avril 2021

Le Directeur  
Adrien DIOUF

## AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT REGIONAL

N° BOAD-DPA-002/2021



FOURNITURE ET INSTALLATION D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES AU SIEGE DE LA BOAD

1. La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) lance le présent Appel d'Offres Ouvert Régional pour la fourniture et l'installation d'équipements informatiques à son Siège, sis à Lomé (Togo), 68, Avenue de la Libération.

Par le présent avis, elle invite les entreprises régulièrement constituées dans l'espace UEMOA et répondant aux qualifications requises, à présenter des offres sous plis fermés.

2. Les candidats éligibles et intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres directement sur le site internet de la BOAD : [www.boad.org](http://www.boad.org), dans la rubrique « Opportunités » ou en se rendant au Siège de la BOAD.

Pour toutes informations complémentaires, les candidats peuvent envoyer leurs questions à l'adresse suivante : [consultationdpa2021@boad.org](mailto:consultationdpa2021@boad.org).

3. Les offres devront être déposées sous plis fermés, au plus tard le jeudi 06 mai 2021 à 16H00 mn, temps universel, à l'adresse suivante:

**Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) 68, Avenue de la Libération BP 1172 LOME (TOGO)**

Elles seront présentées dans le strict respect des prescriptions du Règlement Particulier d'Appel d'Offres.

La soumission des offres par voie électronique n'est pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas examinées.

4. Les soumissions devront être valables pour un délai de quatre-vingt-dix (90) jours minimum, à compter de la date limite de dépôt des offres. Toute offre proposant une durée de validité inférieure est éliminée d'office.

5. Le présent appel d'offres est régi par les dispositions du règlement n°2015-001 en date du 23 janvier 2015, portant mise en application du manuel des procédures d'approvisionnement de la BOAD.

**Le Directeur du Patrimoine et de l'Approvisionnement**

REPUBLIQUE DU NIGER  
MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE  
Programme de Développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF), l'Unité Régionale de Gestion du Programme (URGP) de Zinder

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**  
N° 002/MAGEL/PRODAF/URGP/ZR/2021

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF), l'Unité Régionale de Gestion du Programme (URGP) de Zinder lance le présent avis à manifestation d'intérêt en vue de **présélectionner les consultants qui seront invités à faire des propositions pour le suivi et contrôle des travaux de construction d'un mini barrage dans le pôle de développement économique de Damagaram Takaya, région de Zinder.**

Le consultant sera choisi sur la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût conformément aux procédures qui seront décrites dans la Demande de Propositions.

Tout candidat intéressé par le présent avis, peut acquérir gratuitement un jeu complet du dossier de candidature auprès de l'Unité Régionale de Gestion du Programme (URGP) à Zinder (Téléphone : 20 512 613 / 99 78 42 02- Email : [urgp.zinder@prodaf.net](mailto:urgp.zinder@prodaf.net) et [mati.sani@prodaf.net](mailto:mati.sani@prodaf.net)) durant les heures officielles d'ouverture.

Les lettres de manifestation d'intérêt rédigées en français et accompagnées des documents indiqués au dossier de présélection doivent parvenir en un (1) original et deux (2) copies sous plis fermés et porter la mention «SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LE SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MINI BARRAGE DANS LE POLE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE DAMAGARAM TAKAYA, REGION DE ZINDER» à l'adresse suivante : l'Unité Régionale de Gestion du Programme à Zinder au plus tard le 29 avril 2021 à 10 heures.

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus aux adresses indiquées ci-dessus les jours ouvrables de 8 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 29 avril 2021 à 10 heures 30 minutes dans la salle de réunion de l'Unité Régionale de Gestion du Programme à Zinder.

**Le coordonnateur de l'URGP ProDAF ZINDER Harouna MAMADOU TRAORE**

**Ecobank**  
La Banque Panafricaine

**AVIS DE CONVOCATION**

Les Actionnaires de la société ECOBANK NIGER SA, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra le **Vendredi 16 Avril 2021 à partir de neuf (09) heures à l'hôtel Radisson Blu** sis à côté du Centre International de Conférence Mahatma GANDHI de Niamey, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après:

I. Présentation du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire  
II. Présentation des Rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes à l'Assemblée Générale Ordinaire sur l'Exercice clos au 31 Décembre 2020  
II.1 Lecture du rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'Exercice clos au 31 Décembre 2020.  
II.2 Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'Exercice clos au 31 Décembre 2020 et approbation des conventions réglementées.  
III. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2020  
IV. Affectation du Résultat de l'exercice clos au 31/12/2020  
V. Approbation des Conventions Réglementées  
VI. Approbation des Indemnités de Fonction des Administrateurs  
VII. Renouvellement du Mandat de l'Administrateur Ecobank Transnational Incorporated (ETI)  
VIII. Renouvellement du Mandat d'un Administrateur Indépendant  
IX. Renouvellement du Mandat d'un Administrateur Exécutif  
X. Approbation du Rapport d'Evaluation du Conseil d'Administration  
XI. Pouvoirs en vue des formalités

Les documents listés à l'article 525 de l'Acte Uniforme OHADA sur les Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) révisé sont disponibles au siège de la société sus indiqué à compter du **1<sup>er</sup> Avril 2021**.

Les Actionnaires peuvent assister personnellement à ladite Assemblée ou se faire représenter par une personne dûment mandatée.

**POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LA PRESIDENTE**

**ECOBANK NIGER SA**  
SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION, AU CAPITAL DE FCFA 10 961 900 000, AYANT SON SIEGE SOCIAL SIS ANGLE BOULEVARD DE LA LIBERTE ET RUE DES BATISSEURS A NIAMEY, REPUBLIQUE DU NIGER, BP : 13 804 NIAMEY ; IMMATRICULEE AU REGISTRE DE COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER DE LADITE VILLE SOUS LE NUMERO NI- NIM-2003-B-818 ; INSCRITE SUR LA LISTE BANQUES SOUS LE N° H0095 K ; NIF 2659 TEL. 20 73 71 81 ; FAX 20 73 72 03/04

● Lancement de la sensibilisation sur les engins explosifs improvisés (EEI)

## Fournir à la population civile des informations sur la manière de reconnaître et signaler les objets dangereux

Le document de sensibilisation de la population civile sur le danger des engins explosifs improvisés (EEI) a été présenté, hier matin, aux directions de l'information et relations publiques des FDS. Dans le dépliant, il est fourni essentiellement des informations permettant de reconnaître les objets dangereux et de les signaler aux leaders locaux notamment les chefs traditionnels ou à la ligne verte de renseignements. Cette étape marque ainsi le lancement de la campagne de sensibilisation visant à protéger davantage les populations, dans ce contexte de la lutte contre le terrorisme où l'ennemi, dans sa manœuvre d'utiliser les engins explosifs, n'épargne pas les civils.

Il s'agit, en effet, d'une initiative commune des Forces de défense de sécurité du Niger (FDS) en partenariat avec les Forces des opérations spéciales des Etats-Unis (USSOF), face au défi que pose l'utilisation des EEI par les organisations terroristes. «Toutes nos opérations intérieures sont concernées par cette menace. De l'opération Almahaou en passant par les opérations SAKI II, Kadou au secteur 4 de la

FMM, beaucoup de nos frères d'armes sont tombés sur le champ d'honneur à cause des EEI posés sur leur passage. Les populations civiles ne sont pas également épargnées, comme en témoigne l'exemple récent de la mort de plusieurs agents de la CENI dont le véhicule avait sauté sur un engin», a rappelé le Colonel-major Hamadou Djibo, Chef du bureau des opérations à l'Etat-major des armées, lors de la cérémo-

nie de lancement de ladite campagne de sensibilisation. Les FDS ont pris, donc, les dispositions nécessaires dès les premiers instants pour lutter contre la menace des engins explosifs improvisés et ce en collaboration avec leurs partenaires américains à travers les USSOF, dans le cadre de la coopération militaire. «Cette collaboration a permis de dispenser une formation sur le désamorçage des EEI à plusieurs de nos militaires. Les efforts conjoints se sont étendus à la conception des dépliants de sensibilisation et de signalisation sur les EEI et à la mise en place d'une ligne d'information», a souligné le Chef du bureau des opérations. Le Colonel Major Hamadou Djibo estime que la réalisation des 50.000 brochures et leurs mises à la disposition des FDS permettront de réduire les effets destructeurs des EEI sur les populations.



Photo de famille à l'issue de lancement

Seyni Moussa / ONEP

Selon le commandant des opérations spéciales américaines, le Capitaine Luke Holmes, il s'agit de la première étape pour endiguer la vulnérabilité aux engins explosifs. «Comme indiqué sur le dépliant, nous avertissons les civils d'éviter de toucher ou de s'approcher de tout ce qui semble être un engin piégé, arme, munition ou du matériel militaire et d'appeler la ligne verte de renseignements ou de parler immédiatement à leurs

dirigeants locaux», a expliqué le commandant des opérations spéciales américaines. L'initiative de cette campagne de sensibilisation qui sera coordonnée par les FDS contribuera à améliorer, sans nul doute, la communication et la coopération entre les FDS et la population civile, y compris les chefs traditionnels et religieux.

● Ismaël Chékaré

● Dozzo

## Atelier de renforcement des capacités des membres de la société civile sur le respect des droits de l'homme dans l'application de la loi

Dozzo abrite depuis hier, un atelier de renforcement des capacités des membres de la société civile sur respect des droits de l'homme dans l'application de la loi organisé par le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme avec le concours financier de l'Union Européenne. Pendant deux jours de travaux, les acteurs de la société civile seront outillés sur les règles et principes du droit international des droits de l'homme afin de leur permettre de mener efficacement leur mission sur le terrain.

Les objectifs assignés au présent atelier consistent entre autres à améliorer le niveau de connaissance des défenseurs des droits de l'homme sur les instruments juridiques internationaux et nationaux en matière de respect des droits de l'homme dans l'application de la loi et le maintien de l'ordre et leur mécanisme de fonctionnement. Il s'agit aussi de permettre aux organisations de la société civile de se familiariser avec les concepts des droits internationaux des droits de l'homme, d'améliorer les connaissances des acteurs de la société civile sur la prise en charge des victimes de violations des droits de l'homme y compris la réponse aux violences basées sur le genre lors des opérations de maintien de l'ordre et d'application de la loi et permettre aux or-

ganisations de défense des droits de l'homme de devenir des structures efficaces en matière de protection des citoyens contre des violations dont ils font l'objet dans le cadre des opérations d'application de la loi et de maintien de l'ordre. Dans le discours qu'elle a prononcé à l'ouverture des travaux, la représentante par intérim de la Haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme Mme Zeinab Diaby s'est beaucoup appesantie sur l'insécurité que connaît depuis quelques années le Niger due aux effets conjugués des crises maliennes à l'ouest, en Libye au nord et dans le bassin du Lac Tchad au sud-est. Une situation qui a affecté les activités économiques des zones touchées mais également engendré des graves violations des droits ainsi



Abdoulaye Kanni et Mme Zeinab Diaby

que des pertes en vies humaines. Aux nombres des mesures prises par les autorités pour y faire face figure notamment le renforcement des pouvoirs des forces de défense et de sécurité en particulier celles en charge de la sécurité intérieure.

Au regard de ces constats, a souligné Mm Zeinab Diaby, le Haut commissariat aux Droits de l'Homme a initié en collaboration avec l'Union Européenne un projet de renforcement des capacités des forces de sécurité intérieure sur le respect du droit international des droits de l'homme dans les opérations d'application de la loi. Ce projet

qui va s'étendre sur deux ans couvre trois pays du Sahel à savoir le Niger, la Mauritanie et le Tchad et a comme objectif principal la promotion de la protection de la population en particulier les femmes, les enfants et les jeunes contre les risques de graves violations des droits humains y compris la violence sexuelle lors des opérations répressives des forces de sécurité intérieure. Abordant la coopération du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme avec les Organisations de Défense des Droits l'homme, Mme Zeinab Diaby a beaucoup insisté sur le rôle que jouent ces organisations de la société civile

dans la promotion et la protection des droits de l'homme notamment dans la sensibilisation des populations mais aussi dans l'assistance et l'orientation des victimes de violations et abus des droits de l'homme. C'est pourquoi, a-t-elle précisé, le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme a associé les Organisations de la Société Civile à la mise en œuvre de ce projet à travers plusieurs activités.

Auparavant, le coordonnateur national du Collectif de défense des droits de l'homme (CODDHD) M. Kanni Abdoulaye a remercié le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'homme et l'Union Européenne pour leur appui technique et financier ayant permis la tenue du présent atelier. Le coordonnateur national du CODDHD a souhaité que leurs échanges soient plus pratiques, avec des jeux de rôle et interactifs afin d'assimiler en profondeur tous les enjeux liés à la problématique du maintien de l'ordre dans l'application de la loi par les agents chargés de le faire dans le respect des droits et libertés fondamentales.

Mahamane Amadou  
ONEP-ANP/Dozzo

REPUBLIQUE DU NIGER  
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION GENERALE DES GRANDS TRAVAUX  
Projet d'Amélioration de la Connectivité  
dans le Nord – Est du Niger

# AVIS À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

## AMI N° 002/ME/SG/DGGT/DMP-DSP/UCP/PMRC/2021

pour le recrutement d'un consultant indépendant pour la réalisation de l'étude sur la cartographie des prestataires de services en Violences Basées sur le Genre (VBG), Exploitation et Abus Sexuel-Harcèlement Sexuel (EAS/HS) dans la zone d'intervention du Projet d'Amélioration de la Connectivité dans le Nord-Est du Niger (PACNEN).

1. Le Gouvernement de la République du Niger a demandé un financement de la Banque mondiale pour financer le Projet d'Amélioration de la Connectivité dans le Nord – Est du Niger (PACNEN) et a l'intention d'utiliser une partie du montant du financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : réalisation de l'étude sur la cartographie des prestataires de services en Violences Basées sur le Genre (VBG), Exploitation et Abus Sexuel-Harcèlement Sexuel (EAS/HS) dans la zone d'intervention du Projet d'Amélioration de la Connectivité dans le Nord-Est du Niger (PACNEN).

2. Les services du Consultant (« Services ») comprennent : lire plus bas les Termes de référence.

3. L'Unité de Coordination du Projet de Mobilité et Rurale et de Connectivité (PMRC) invite les consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

✓ **les qualifications du Consultant** (Avoir un niveau de formation (Bac + 5 minimum) dans le domaine des sciences sociales comme (la Sociologie, la Psychologie, l'Anthropologie,) et de la planification.)

✓ **l'expérience du consultant** (i) avoir au moins 5 ans d'expérience dans la réalisation des études sociales pour les programmes et projets de développement, (ii) avoir réalisé au moins deux (02) missions similaires réalisées avec satisfaction, (iii) disposer d'une bonne connaissance sur les questions de prévention des risques et de prise en charge des survivantes aux VBG/EAS/HS fortement recommandée, (iv) être rompu dans la réalisation des enquêtes socio-économiques ou socio-démographiques).

4. Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions des paragraphes 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et en Août 2018, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Un consultant sera sélectionnée selon la méthode de sélection du Consultant Individuel, telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et en Août 2018.

7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès de l'Unité de Coordination du PMRC sise dans l'enceinte du Ministère de l'Équipement au rond-point de l'Hôpital National de Niamey, Annexe abritant le Cabinet du Ministre de la Communication, Tél. : (+227) 20 73 54 38 aux heures suivantes : du lundi au jeudi de 8 h 00 à 17 h 00, et les vendredis de 8 h 00 à 12 h 00 (Heure locale = GMT + 1).

8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées en quatre (04) exemplaires (1 original + 3 copies), en personne à l'adresse ci-dessus, ou expédiées par courrier électronique aux l'adresses suivantes : [pdilpapst@yahoo.fr](mailto:pdilpapst@yahoo.fr) et [salifouabdoul@gmail.com](mailto:salifouabdoul@gmail.com), au plus tard le 30 avril 2021 à 12 heures 00 minutes (Heure locale). Les manifestations d'intérêt envoyés électroniquement doivent être en fichier non modifiable (pdf) ou équivalent.

9. En cas de non-conformité dans un délai de 24 heures ouvrables après leur envoi, de la réception des dossiers transmis électroniquement, le Consultant doit faire un rappel d'envoi de la confirmation de la réception de son dossier aux adresses électroniques mentionnées ci-dessus. Les Consultants et l'Unité de Coordination du PMRC doivent vérifier dans les dossiers de Boîte de réception et de SPAM la réception des dossiers de manifestation d'intérêt électroniques et de toute autre communication relative à la manifestation d'intérêt.

### Termes de Référence

Recrutement d'un consultant indépendant pour la réalisation de l'étude sur la cartographie des prestataires de services en Violences Basées sur le Genre (VBG), Exploitation et Abus Sexuel-Harcèlement Sexuel (EAS/HS) dans la zone d'intervention du Projet d'Amélioration de la Connectivité dans le Nord-Est du Niger (PACNEN)

### CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Trente-cinq pour cent des femmes dans le monde ont été survivantes de violence physique et/ou sexuelle causées par leurs partenaires intimes ou d'autres acteurs (OMS 2013). La Banque mondiale reconnaît que la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), partout au monde, est essentielle pour combler les écarts entre les hommes et les femmes, produire un impact durable sur la pauvreté et favoriser la réalisation d'une croissance économique durable qui profite à tous.

Toutefois, la récente Note de Bonnes Pratiques pour Lutter Contre les Violences Sexistes dans le Cadre du Financement des Projets d'Investissement Comportant de Grands Travaux de Génie Civil (Note de Bonnes Pratiques VBG) reconnaît que des opérations comportant des grands travaux de génie civil peuvent aggraver le risque de VBG, notamment les risques d'exploitation et d'abus sexuels (EAS), ainsi que de harcèlement sexuel (HS). Ces risques peuvent être exercés de différentes manières par un éventail d'auteurs liés à la mise en œuvre des opérations tant dans la sphère publique que privée de plusieurs manières, par exemple, à travers l'afflux important de travailleurs augmentant le risque de rapports sexuels transactionnels, le changement dans la dynamique de pouvoir au foyer, la redistribution des terres où les femmes sont typiquement exclues des titres fonciers, ou le manque de voies sécurisées facilitant l'accès au travail pour les femmes.

La Note de Bonnes Pratiques VBG a été préparée pour aider les équipes de projet à définir une approche permettant de déterminer les risques de VBG, en particulier d'EAS ainsi que de HS, qui peuvent présenter des opérations de financement de projets d'investissement (FPI) comportant des marchés de grands travaux de génie civil, et de conseiller en conséquence les emprunteurs sur la meilleure façon de gérer ces risques. La Note s'appuie sur l'expérience de la Banque mondiale et sur les bonnes pratiques en usage dans ce secteur au niveau international, y compris celles d'autres partenaires de développement.

Les nouvelles normes environnementales et sociales de la Banque mondiale (NES)3 contiennent des exigences spécifiques relatives à l'identification et à l'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux associés aux projets financés par la Banque mondiale. Cette Note de Bonnes Pratiques renseigne les équipes de projet sur les bonnes pratiques permettant de gérer les risques et effets des VBG dans le contexte du Cadre environnemental et social, notamment les NES ci-après, ainsi que les mesures de sauvegarde antérieures au Cadre :

- NES no 1 : Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ;
- NES no 2 : Emploi et conditions de travail ;
- NES no 4 : Santé et sécurité des populations ;
- NES no 10 : Mobilisation des parties prenantes et information ;

### 1. CONTEXTE DU PROJET

A l'instar de ses autres voisins d'Afrique, les défis d'amorcer un développement durable au Niger restent confrontés à plusieurs aspects majeurs : l'accès à l'eau potable, à la santé, à l'éducation, aux infrastructures diverses (transport, énergie, agriculture, etc.) tant en termes de quantité qu'en qualité, et d'accès aux services économiques (Banque, Marchés, etc.). Avec une population majoritairement rurale (+82%) vivant dans la frange sud et centre du pays principalement de l'agriculture et l'élevage, le pays est exposé du fait de sa position sahélo-saharienne à l'aridité du climat, accentuée par les effets des changements climatiques. Malgré les efforts entrepris pour le financement et l'amélioration de la politique agricole et des infrastructures de communication, le caractère rudimentaire du système de production et la recrudescence des chocs climatiques sapent la performance de ces secteurs vitaux au développement socioéconomique et politique du Niger.

Dans ses efforts de lutte contre la pauvreté, d'amélioration du capital humain et des conditions de vie des populations, surtout du monde rural, le Gouvernement du Niger s'est doté d'une politique nationale de développement économique et social, qui s'est fixée comme but principal, le développement socio-économique durable qui passe indélébilement par la construction d'infrastructures routières durables. Pour davantage magnifier cette volonté nationale, le Gouvernement a élaboré une Stratégie Nationale des Transports (SNT), comme stratégie de son Plan

de Développement Économique et Social (PDES, 2017-2021) endossé par ses partenaires techniques et financiers (PTF) et lequel s'aligne sur les objectifs du Développement Durable qu'il s'est fixé, à savoir, doter le Niger d'une « infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable ».

C'est dans l'optique de financer une partie de ce programme et de s'appuyer sur la nouvelle approche de la Banque mondiale en matière d'infrastructures de développement durables, de contribuer à éliminer la pauvreté rurale au Niger que le Gouvernement du Niger a sollicité et obtenu de la Banque Mondiale ce financement à hauteur de \$155 millions de USD pour la mise en œuvre du Projet d'Amélioration de la Connectivité dans le Nord-Est du Niger (PACNEN). La route Tanout-Tiguidit longue de 225,721 km est une portion de la Route Nationale RN°11-Nord qui fait partie du corridor transsaharien qui relie Agadez à Lagos en passant par le Niger en désenclavant deux chefs-lieux de région du pays (Zinder et Agadez, distants de 425,331 km). Elle est vitale non seulement pour les échanges commerciaux entre les zones agricoles excédentaires du sud et le nord du pays mais aussi pour les échanges entre l'Algérie et le Nigeria.

La majorité des tronçons de la route a été construite en 1987 en 2 voies bitumées de 3 mètres revêtues en enduit superficiel bicouche et deux accotements d'un mètre de part et d'autre en monocouche pour une largeur totale de 8 mètres en plateforme. Après 32 ans de service et n'ayant pas reçu d'entretien périodique pour prolonger sa durée de vie, l'état de la route s'est dégradé à un niveau hors d'entretien provoquant un coût d'exploitation de véhicule, un temps de parcours et un risque de sécurité routière élevés. Soucieux du désenclavement interne et externe du pays, le gouvernement du Niger a commencé à chercher des financements pour la réhabilitation des tronçons. Le gouvernement a pu sécuriser le financement d'environ 200 km sur les 425,331 km reliant Agadez à Zinder à travers le Fonds Européen de Développement (FED), à savoir : (i) le tronçon Zinder – Soraz (40 km) ; (ii) le tronçon Soraz – Tanout (98 km) ; (iii) le tronçon Agadez – Tiguidit (62 km), et la réception provisoire a été faite il y a quelques mois. Similairement, le tronçon de Nigeria à Zinder (Niger) est en bon état, avec des travaux récemment financés par le FED, et la route Agadez – Arlit est en chantier de réhabilitation sous un financement PPP avec AREVA. Le tronçon Arlit jusqu'à la frontière avec l'Algérie est aussi en construction sur des fonds Arabes et de la BAD.

Ce support financier de la Banque mondiale vient ainsi compléter l'intervention de l'Union Européenne sur les 200 km de route déjà financés par le Fonds Européen de Développement (FED) dont une partie est déjà réceptionnée (Agadez-Tiguidit, 62 km), et une autre encore en réhabilitation (Zinder-Tanout, 138 km) en finançant le maillon manquant de la section nigérienne de la transsaharienne qui est la réhabilitation du tronçon Tanout – Tiguidit. C'est dire toute l'importance et la justification socioéconomique, culturelle et politique du projet d'appui au développement du Corridor Transsaharien Tanout-Tiguidit qui cadre parfaitement avec les objectifs de la politique nationale de développement économique et sociale du Niger.

L'objectif général de développement du projet est d'"améliorer la connectivité et la sécurité routière aux opportunités sociales et économiques entre Tanout-Tiguidit (225,721 Km), et faciliter le commerce le long du corridor".

De manière spécifique, les objectifs du projet sont :

- Réduire les coûts d'exploitation et le temps de parcours et augmenter l'accessibilité (acceptabilité/recevabilité/portabilité), surtout pour les familles/populations pauvres ;
- Renforcer la sécurité du tronçon de manière à réduire le nombre d'accidents, de tués et/ou de blessés graves chaque année ;
- Protéger et améliorer les moyens de subsistance des populations le long du corridor ;
- Renforcer la présence de l'Etat tant en milieu rural/local qu'au niveau des frontières ;
- Etc.

Pour atteindre ces objectifs, les activités à réaliser ont été structurées en trois (3) composantes : (i) Reconstruction et Sécurisation Routière du Corridor ; (ii) Appui aux Activités Socio-Économiques le long du Corridor ; et (iii) la Gestion du projet. Cette dernière composante comprend la sous composante

«Prévention et de réponse aux risques de violences basées sur le Genre (VBG) et d'exploitation des enfants (EDE)»

La mise en œuvre de ces activités structurées en composantes se déroulera dans la zone d'intervention du Projet (PACNEN) qui s'étend entre la région de Zinder et celle d'Agadez. Elle concerne une soixantaine de localités/villages situés dans un rayon de 5 km de la route et situés dans la commune de Aderbissinat dans le département de Tchirozérine (région d'Agadez) et dans les communes de Tanout, Gangara, Tarka et Tenhia du département de Tanout (région de Zinder).

## 2. CONTEXTE NATIONAL SUR LES VBG

Le Niger se classe 154<sup>ème</sup> sur 162 selon l'indice d'inégalité entre les sexes (PNUD 2019), qui mesure trois aspects importants du développement humain : la santé reproductive, l'autonomisation et la situation économique. La violence basée sur le genre (VBG) est très répandue et on estime que 43 pour cent des femmes dans tout le pays ont subi des violences physiques à un moment de leur vie, tandis que 28 pour cent ont été victimes de violences sexuelles (HCR 2010).

Les conflits, la militarisation et l'insécurité dans certaines régions du pays (dont celles couvrant la zone d'intervention du projet (PACNEN)) ont encore exacerbé les risques préexistants de VBG, et ce de manières multiples : l'effondrement des filets de sécurité sociale et des relations de protection, les défis croissants liés à l'accès aux services vitaux laissant les survivants isolés et incapables de chercher les soins appropriés, l'état de droit affaibli, l'élargissement des niveaux et de la gravité de l'inégalité entre les sexes et les différentes manifestations de la VBG, de la Violence entre Partenaires Intimes (VPI) à l'exploitation sexuelle des femmes et des filles.

En outre, l'UNICEF estime que le Niger a le taux de prévalence du mariage des enfants le plus élevé au monde, avec 77% des filles mariées avant l'âge de 18 ans (EDS 2012) et 28% avant l'âge de 15 ans. Cette situation peut être exacerbée en situation de grande insécurité, car les familles peuvent considérer le mariage de leurs jeunes filles avec des hommes plus âgés comme un moyen de les protéger et d'améliorer l'accès aux ressources naturelles et financières. Les indicateurs de substitution sur les normes sociales semblent légitimer, tolérer et promouvoir la violence basée sur le genre, la violence conjugale étant considérée comme justifiée par 59,6% des femmes (EDS 2012), contre une moyenne régionale de 45,7%. Au Niger, il n'y a pas de lois sur la violence domestique ou des peines aggravées pour les crimes contre les conjoints ou les membres de la famille. Suite à l'évaluation sociale du projet, les facteurs suivants, qui peuvent contribuer à créer ou exacerber les risques de VBG, y compris l'EAS et l'HS, ont été identifiés. Il s'agit de l'afflux de main d'œuvre des zones humanitaires difficiles à accéder dans les régions de mise en œuvre des activités du projet proches des voies de passage des femmes et des filles, etc.

L'évaluation sociale a déterminé que ces facteurs peuvent créer pendant la mise en œuvre du projet le risque de rapports sexuels transactionnels à cause d'un afflux de main d'œuvre, le risque de violences sexuelles où les femmes et les filles doivent traverser les chantiers de travaux, le risque souvent élevé de violences entre partenaires intimes (ou violences au foyer) à cause des transferts monétaires distribués aux femmes dans des contextes où parfois les femmes ne touchent pas ne sont habilitées à posséder de l'argent, etc.

Ainsi, à l'instar de tous les projets à risque faible, moyen, substantiel et élevé relevant du cadre Environnemental et Social, le (PACNEN) doit mener un ensemble d'activités visant à assurer la prévention, l'atténuation et la réponse à l'exploitation et aux abus sexuels (EAS) et au harcèlement sexuel (HS). L'une des principales activités consiste à réaliser une cartographie des fournisseurs de services EAS/HS dans sa zone d'intervention.

En effet, la cartographie des services EAS/HS est un outil qui produit un inventaire en temps réel de l'emplacement géographique et des types de soutien disponibles pour les survivants(e)s de VBG/EAS/HS. Elle fournit un système de référence spatiale, qui identifie les prestataires de services spécialisés dans la santé, sur le plan psychosocial et juridique à proximité du site du projet et à l'échelle nationale (facilement accessible dans pas plus de 4 heures de route à l'aide de moyens de transport). La cartographie sert aussi au contrôle de la qualité en analysant la qualité des services. Il s'agit également de cartographier le parcours que les survivant(e)s devraient entamer pour pouvoir accéder aux services de qualité dont ils ont besoin, afin d'assurer leur prise en charge adéquate et leur autonomisation en toute sécurité.

Enfin, la cartographie permet aux survivant(e)s d'accéder à des services de qualité qui peuvent les aider dans leur cheminement vers la guérison, après avoir été victimes de violence. Sans être une fin en soi, la cartographie ne représente une valeur ajoutée que lorsqu'elle est utilisée pour aider les survivant(e)s à faire des choix éclairés.

C'est pour toutes ces raisons que dans le cadre du (PACNEN), la Banque mondiale exige de l'Emprunteur qu'est le

Gouvernement de la République du Niger de :

- Mettre en place un système de gestion des plaintes (SGP) afin de recevoir les griefs sur des cas d'EAS/HS des parties affectées par le projet et en lien avec le projet. Ce système de gestion des plaintes doit établir un dispositif de référencement afin que les survivant(e)s aient la possibilité d'avoir accès à des services de soutien de qualité (au minimum sur le plan de la santé, psychosocial et juridique). Ce qui exige la réalisation d'une cartographie préalable de ces services.

- Sensibiliser les travailleurs et les communautés sur l'EAS/HS. Ces sensibilisations ne devraient pas avoir lieu avant que la cartographie ne soit terminée, et que le circuit de référencement ne soit clairement défini. La sensibilisation contribue fortement au signalement des cas d'EAS/HS et il est essentiel que les projets aient les informations nécessaires pour être capables d'aider les survivant(e)s à accéder à des services de qualité.

Les présents termes de référence (TDR) sont élaborés pour servir au recrutement d'un Consultant Indépendant qui sera chargé de réaliser la cartographie des prestataires de services VBG y compris l'EAS et le HS dans la zone d'intervention du Projet d'Amélioration de la Connectivité dans le Nord-Est du Niger (PACNEN).

## 3. OBJECTIFS

L'objectif général de cette étude est de réaliser la cartographie des prestataires de services VBG en vue d'élaborer un protocole d'intervention sécuritaire axé sur les survivants (e)s et s'assurer que lorsqu'un incident VBG/EAS/HS est signalé dans le cadre du PACNEN, les survivant(e)s peuvent être référés (e) s en temps opportun vers des soins de qualité.

Les objectifs spécifiques de l'étude sont les suivants :

- Identifier les services de prise en charge holistique des survivant (e) s de VBG/EAS/HS existants dans les communautés de mise en œuvre du projet, y compris au moins les soins de santé, aide juridique, soutien psychosocial, et si également disponible moyens de subsistance et centre polyvalent .
- A l'aide de l'outil KOBOTOOLBOX, un outil de collecte de données en ligne et hors ligne, recueillir les données soins de santé, aide juridique, soutien psychosocial, moyens de subsistance et centre polyvalent dans les différentes zones d'exécution du projet.
- Evaluer la qualité et l'accessibilité des services de base avec des standards minimums nationaux et internationaux afin de pouvoir mettre en place un dispositif de référencement à utiliser par le PACNEN dans les différentes localités de mise en œuvre, .
- Développer un dispositif de référencement et/ou de prise en charge des survivant(e)s pour chaque communauté à disséminer auprès des communautés et des travailleurs du PACNEN permettant la prise en charge et le référencement éthique et non discriminatoire des survivant (e) s de VBG/EAS/HS dans les zones de mise en œuvre du PACNEN,
- Assurer que le protocole ait à définir un paquet minimum des services, y compris au moins les services psychosociaux, médicaux et juridiques, qui se basera sur une cartographie détaillée des services déjà existants dans la zone de mise en œuvre du PACNEN, ainsi que sur une approche efficace, efficiente et conforme aux bonnes pratiques pour combler les éventuelles lacunes.

## 4. MANDAT ET TACHES DU CONSULTANT

Le Consultant en charge de l'étude pour la réalisation de la cartographie des prestataires de services VBG/EAS/HS dans les zones d'intervention du PACNEN, doit produire un rapport qui prend en compte les études existantes (le consultant doit s'inspirer largement de celle réalisée dans le cadre du PMRC), en plus des données qui seront collectées et analysées dans le cadre de la présente étude qui couvrira la route Zinder-Agadez sur une longueur de 425 km dont le tronçon Tanout-Tiguidit à réhabiliter sur une longueur de 226 km.

Les tâches spécifiques du Consultant se résument comme suit :

### 4.1. Identification des prestataires de services de VBG/EAS/HS dans la zone d'intervention du PACNEN :

➢ Recueillir les informations sur les cartographies de fournisseurs de services VBG/EAS/HS existantes en utilisant le questionnaire rédigé à cet effet et en utilisant l'application KOBOTOOLBOX. Le consultant devra collecter les données existantes dans la zone du PACNEN, pour la réalisation de la cartographie à condition qu'elles datent de moins d'un an. Il est fortement recommandé de mettre à jour l'information entre six mois et un an. Si les données datent de plus d'un an, le consultant doit de nouveau administrer l'ensemble des questions contenues dans l'outil de collecte des données.

➢ Rencontrer/Communiquer avec les principaux intervenants sur le terrain, notamment :

- L'UNFPA/UNWOMEN pour voir si ces organisations disposent de ressources pour la zone spécifique du projet,
- Le Ministère de la Femme et des Enfants pour être mis en relation avec les organisations de lutte contre la VBG/EAS/HS

travaillant dans la région,

- Les autorités locales des départements régionaux pour l'autonomisation des femmes et la protection des enfants,
- Le Ministère de la Santé et ses représentants régionaux,
- Les autres agences de développement dans le pays, des agences humanitaires et des universités, etc.

### 4.2. Collecte des données auprès des responsables des prestataires de services VBG identifiés

Elle se fera avec les prestataires qui auront préalablement satisfait aux normes de base requises comme indiqué ci-haut. Les données devraient être recueillies directement en personne, afin d'apprécier l'adéquation entre l'infrastructure et la capacité. Il est essentiel que l'entrevue soit menée avec la personne appropriée. Il est recommandé d'interviewer la personne responsable de l'infrastructure et/ou de l'organisation, ou la personne-ressource en matière de VBG/EAS/HS au sein de la structure ou de l'organisation. Quel que soit le membre du personnel, il devrait être en mesure de fournir les renseignements nécessaires sur la façon dont les cas de VBG/EAS/HS sont traités.

La collecte des données doit impérativement se faire à partir de l'outil KOBOTOOLBOX sur ODK (open data kit). Les données de géolocalisation permettront d'identifier précisément le lieu de chaque structure identifiée. Ces données ne pouvant pas être entrées manuellement, la saisie des données devra se faire en temps réel (un accès à l'Internet n'est nécessaire durant la collecte des données). Le questionnaire étant déjà rédigé, il s'agira donc principalement d'effectuer la collecte des données de manière éthique et efficace et d'en faire l'analyse par la suite.

**A noter : Les survivant(es) de VBG ne devront en aucun cas être associées(es) à cet exercice de collecte des données, le but étant de recueillir des informations sur les services et non sur les expériences des survivant(es) de VBG.**

### 4.3. Analyse et utilisation des données collectées

Les outils de collecte des données sont conçus pour recueillir l'information sur la qualité des services fournis. Il appartient au consultant, d'analyser cette information et de décider si un fournisseur de services est en mesure de fournir des services de qualité et peut être inclus dans le système de référencement. Toutefois, certains critères de base ont été élaborés pour aider le consultant à faire des recommandations sur les prestataires qui sont qualifiés et ceux qui ne le sont pas et comment faire pour combler les lacunes identifiées pour faire en sorte que ces derniers rentrent dans le circuit de référencement.

Il s'agit respectivement de :

#### Centres de santé :

- Existe-t-il une politique ou un protocole standard pour le traitement des agressions sexuelles, y compris le viol ?
- Toutes les données physiques sont-elles stockées en lieu sûr et verrouillé ou dans des fichiers électroniques d'un ordinateur protégées par un mot de passe ?
- Y a-t-il au moins un employé à temps plein qui a reçu une formation sur la VBG/EAS/HS ?
- Les survivant(e)s ont-ils le droit de choisir leur traitement et le circuit de référencement ?
- Votre établissement veille-t-il à ce que la prophylaxie post-exposition (PPE) puisse être administrée dans les 72 heures suivant une urgence ?
- Votre établissement veille-t-il à ce que la contraception d'urgence soit offerte dans les 120 heures suivant le viol ?
- L'organisation a-t-elle le moyen de protéger la vie privée des survivant (e)s lorsqu'il/elle bénéficie des services ?

#### Aide juridique :

- Toutes les données sont-elles stockées en lieu sûr et verrouillées ou dans des fichiers électroniques sur un ordinateur protégées par un mot de passe ?
- Disposez-vous de suffisamment d'espace ou de politiques pour assurer le respect de la vie privée du/de la survivant(e) pendant sa prise en charge ?
- Ce centre a-t-il du personnel qualifié qui a reçu une formation sur la VBG ?
- Le/la survivant(e) a-t-il/elle le droit de choisir les services et les systèmes de référencement ? (5.2) Remarque : Cela n'inclut pas les notifications rendues obligatoires par l'État.

#### Services de soutien psychosocial :

- Toutes les données sont-elles stockées en lieu sûr et verrouillées ou dans des fichiers électroniques sur un ordinateur protégées par un mot de passe ?
- Les survivant(e)s ont-ils/elles le droit de choisir leur traitement et ou de le refuser ?
- Disposez-vous de suffisamment d'espace ou des politiques pour assurer le respect de la vie privée du/de la survivant(e) pendant sa prise en charge ?
- Ce centre a-t-il du personnel qualifié qui a reçu une formation sur la VBG ?
- Le/la survivant(e) a-t-il/elle le droit de choisir les services et les systèmes de référencement ?

Suite en page 15

## ● Ramadan

## Le meilleur visiteur

**O musulmans !**

Sachez que ce monde est bon, beau, fleuri et un plaisir s'il n'était périssable et éphémère. Celui qui y vit, périt ; les situations changent, et chaque serviteur sera interrogé. Celui qui s'y accroche sera toujours occupé, il n'atteindra pas la fin de ce qu'il souhaite, et n'obtiendra pas ce qu'il désire. Ses jours et ses mois passent à une vitesse étonnante ; la vie de ce monde est courte et la fin du monde est proche. Il est rempli de dangers, de tentations, de petits péchés et de grands péchés, et les gens y vivent en étant croyants ou mécréants, pieux ou débauchés, gagnants ou perdants ; donc, le bonheur sera pour celui qui se sera protégé lui-même, ainsi que ses enfants, ses femmes, et ceux dont il est responsable, de tout ce qui engendre la colère d'Allah, qui amène le regret, et de tous les moyens du mal et de la destruction : { Et celui qui s'accroche à Allah, celui-là a été effectivement guidé sur une voie rectiligne }

**O musulmans !**

Le mois des profits vous est venu, c'est un visiteur brillant qui apporte des bienfaits innombrables ; pendant ce mois, on ne voit que des adorateurs inclinés, des gens qui lisent le Coran en s'abaissant devant Allah et

en pleurant. Donc, remerciez Allah de vous avoir fait parvenir à ce mois, car combien de personnes voulaient parvenir à ce mois et ne l'ont pas atteint, la mort les a surpris et les a fait périr.

**O musulmans !**

Nous l'avons atteint et combien de personnes aimées avons-nous perdu, nous jeûnons et combien de personnes chères à nos yeux avons-nous enterré.

**Mes frères !**

La mort s'approche de nous, le départ est proche et nous n'avons pas de provisions ; donc, dépêchons-nous avant que nous ne puissions plus nous repentir. Soyez déterminés, accomplissez le bien pour Allah, car ceux qui ont réussi, ont fourni beaucoup d'efforts. Et sachez que celui qui est toujours paresseux ne réalisera pas ses désirs et sera perdant ; Aïcha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit : « Le messager d'Allah accomplissait des efforts pendant le mois de Ramadan, comme il n'en accomplissait pas les autres mois » [Rapporté par Mouslim.]

**O musulmans !**

Voilà le mois de l'acceptation, de l'affranchissement de l'enfer, de la bienfaisance, de l'élévation ; donc, quelle perte pour ceux qui sont paresseux ! Anas (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit que le prophète rapporte de son

Seigneur (qu'Il soit exalté) :

Lorsque le serviteur se rapproche de moi d'un empan, je me rapproche de lui d'une coudée ; et lorsqu'il se rapproche de moi d'une coudée, je me rapproche de lui d'une brassée ; et lorsqu'il vient vers moi en marchant, je vais vers lui en courant [c'est-à-dire avec empressement]

**O serviteur d'Allah !**

C'est le moment de faire des efforts, si tu veux en faire ; c'est le moment de l'adoration, si tu y es préparé, car c'est la période de l'acceptation, du bien, le diable est enchaîné et la porte du bien est ouverte pour celui qui le désire ; le messager d'Allah a dit : Lorsque le mois de Ramadan arrive, les portes du paradis sont ouvertes, les portes de l'enfer sont fermées et les diables sont enchaînés " [ Rapporté par Al-Boukhari et Mouslim.]

**O musulmans !**

La période du repentir est arrivée ; donc, empresses-vous de vous repentir, car Allah aime ceux qui se repentent. Le messager d'Allah monta sur la chaire (minbar) et dit : [Amin Amin - Amin] - on lui dit : « O messager d'Allah ! Tu es monté sur le minbar et tu as dit : [Amin - Amin - Amin] » - il dit alors : L'ange Jibril (que la paix soit sur lui) m'est venu et a dit : « Qui-convanque jeûne le mois de Ramadan et ne se fait pas

pardonne de ses péchés, puis entre dans l'enfer, qu'Allah l'éloigne ! Dis : (Amin) ». Alors, j'ai dit : "Amin" - [Rapporté par Ibn Khouzéïma et Ibn Hibane.]

**O musulmans !**

O vous qui regardez les choses interdites alors que vous êtes dans le meilleur mois, méfiez-vous de violer son état sacré, de salir son honneur et de diminuer son rang, le messager d'Allah a dit : " Celui qui n'abandonne pas le mensonge, Allah n'a pas besoin qu'il laisse sa nourriture et sa boisson " [Rapporté par Al-Boukhari.] Quel bonheur pour ceux qui ont laissé les envies bestiales pour l'invisible de l'autre monde qu'ils n'ont pas vu, mais y ont cru : {Et celui qui a apporté avec lui la vérité et y a cru, ceux-là sont les gens pieux. Ils ont ce qu'ils veulent auprès de leur Seigneur. Voilà la récompense des gens de bien. Afin qu'Allah leur efface le plus mauvais de leurs œuvres et leur donne leur récompense en rapport avec le meilleur de ce qu'ils faisaient}

**O jeûneurs !**

La meilleure façon dont vous puissiez passer votre temps est l'étude des versets du Coran et la réflexion sur leur signification ; et l'ange Jibril rencontrait le messager d'Allah chaque nuit pendant le mois de Ramadan pour lui

enseigner le Coran. [Rapporté par Al-Boukhari et Mouslim.]

Le Coran est une guérison pour les cœurs, un juge juste, ses histoires sont très belles, ses sermons sont bénéfiques, ses sagesses sont magnifiques, et ses preuves sur l'unicité d'Allah sont évidentes, il est l'âme pour la vie éternelle et sans âme, le corps meurt.

Donc, dirigez-vous vers le Coran et faites sortir ses perles, apprenez les causes de la descente des versets, lisez les livres des commentateurs du Coran, ne vous contentez pas de le lire peu, faites qu'il soit votre juge dans toutes vos affaires, car le bienheureux est celui qui l'aura mis complètement en pratique : { Le mois de Ramadan où a été descendu le Coran comme bonne direction pour les Humains et comme preuves évidentes de la bonne direction et du discernement parfait... }

[Sourate 2 - Verset 185] Et chaque fois que tu finis de le lire, ô serviteur d'Allah, recommence à le lire depuis le début.

(A suivre...)

De Cheikh Saleh El Bedyer

(Source : sajidine.com : Les piliers de l'islam)

**Horaires des départs des moments des prières obligatoires, de fin Souhour et de rupture du jeûne de Ramadan 1442H-2021 [pour la ville de Niamey, Latitude 13° 51' N/, Longitude 2° 11' E/, Heure = GMT + 1, Qibla = 72° 08' E (à partir du Nord)].**

Ramadan	Jour	Date	Fajr	Shourouq	Zouhr	Açr	Maghrib	'Ichâ'	
		Avril 2021	Fin Souhour	Lever du soleil			Rupture		
1	Mardi	13	05: 27	06: 39	12: 52	16: 04	19: 04	20: 19	* Allah le Très Haut a dit : «O croyants! On vous a prescrit le jeûne comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi vous atteindrez la piété... Sourate 2, verset 183. * Le Prophète çallallahou 'alayhi wa sallam a dit: «Allah le Très Haut a dit: «Toute œuvre du fils d'Adam lui appartient excepté le jeûne qui est à Moi et c'est Moi qui en fixerai la rétribution. Le jeûne est protection. Lorsque l'un d'entre vous jeûne un jour, qu'il s'abstienne de propos indélicats et qu'il ne vocifère pas. Si quelqu'un l'injurie ou le dispute, qu'il dise: "Je jeûne". Je jure par Celui qui a l'âme de Moushammad dans Sa main, le relet ou l'odeur de la bouche du jeûneur au jour de la résurrection sera plus agréable auprès d'Allah que l'odeur du musc. Le jeûneur a deux joies: il se réjouit lorsqu'il rompt son jeûne, et quand il rencontrera son Seigneur, il se réjouira de son jeûne». Hadis Divin rapporté par Al-Boukhari et Mouslim * Ce calendrier a été conçu par le BUTIN (Bureau des Traductions Islamiques au Niger) sur la base du logiciel «Prayer Times 4» et selon l'option angle pour la prière de Fajr et l'option écart minimum pour la prière d'Ichâ' (75 min entre Maghrib et Ichâ'). Avec les compliments et les meilleurs vœux de Cheikh Bourouina Abdou Daouda. <b>BON RAMADAN! QU'ALLAH ACCÉPTE NOS BONNES ŒUVRES ET PARDONNE LES MAUVAISES!</b>
2	Mercredi	14	05: 26	06: 39	12: 51	16: 03	19: 05	20: 20	
3	Jeudi	15	05: 25	06: 38	12: 51	16: 03	19: 05	20: 20	
4	Vendredi	16	05: 25	06: 37	12: 51	15: 02	19: 05	20: 20	
5	Samedi	17	05: 24	06: 37	12: 51	16: 01	19: 05	20: 20	
6	Dimanche	18	05: 23	06: 36	12: 51	16: 01	19: 05	20: 20	
7	Lundi	19	05: 23	06: 36	12: 50	16: 00	19: 05	20: 20	
8	Mardi	20	05: 22	06: 35	12: 50	15: 59	19: 05	20: 20	
9	Mercredi	21	05: 21	06: 35	12: 50	15: 58	19: 06	20: 21	
10	Jeudi	22	05: 21	06: 34	12: 50	15: 58	19: 06	20: 21	
11	Vendredi	23	05: 20	06: 33	12: 50	15: 57	19: 06	20: 21	
12	Samedi	24	05: 19	06: 33	12: 49	15: 56	19: 06	20: 21	
13	Dimanche	25	05: 19	06: 32	12: 49	15: 56	19: 06	20: 21	
14	Lundi	26	05: 18	06: 32	12: 49	15: 55	19: 06	20: 21	
15	Mardi	27	05: 17	06: 31	12: 49	15: 55	19: 07	20: 22	
16	Mercredi	28	05: 17	06: 31	12: 49	15: 56	19: 07	20: 22	
17	Jeudi	29	05: 16	06: 30	12: 49	15: 56	19: 07	20: 22	
18	Vendredi	30	05: 16	06: 30	12: 48	15: 57	19: 07	20: 22	
19	Samedi	1 <sup>er</sup> mai 2021	05: 15	06: 29	12: 48	15: 57	19: 07	20: 22	
20	Dimanche	2	05: 14	06: 29	12: 48	15: 58	19: 08	20: 23	
21	Lundi	3	05: 14	06: 29	12: 48	15: 59	19: 08	20: 23	
22	Mardi	4	05: 13	06: 28	12: 48	15: 59	19: 08	20: 23	
23	Mercredi	5	05: 13	06: 28	12: 48	16: 00	19: 08	20: 23	
24	Jeudi	6	05: 12	06: 27	12: 48	16: 00	19: 08	20: 23	
25	Vendredi	7	05: 12	06: 27	12: 48	16: 01	19: 09	20: 24	
26	Samedi	8	05: 11	06: 27	12: 48	16: 01	19: 09	20: 24	
27	Dimanche	9	05: 11	06: 26	12: 48	16: 02	19: 09	20: 24	
28	Lundi	10	05: 10	06: 26	12: 48	16: 02	19: 09	20: 24	
29	Mardi	11	05: 10	06: 26	12: 48	16: 03	19: 10	20: 25	
30	Mercredi	12	05: 09	06: 25	12: 48	16: 03	19: 10	20: 25	

Visitez le blog: <http://tout-sur-le-ramadan.blogspot.com>



La Culture face à la Covid-19

Des initiatives et des appuis ont renforcé la résilience du secteur

La pandémie de la Covid 19 a mis au ralenti la quasi-totalité de l'économie mondiale. L'économie de la culture n'a pas échappé à cette nouvelle donne soudaine, profonde et d'une amplitude inégale. Traiter de l'impact économique du nouveau coronavirus sur la filière du patrimoine reviendrait à analyser l'influence de la pandémie sur les musées, les sites archéologiques, les monuments, les festivals, les festivités traditionnelles etc. En effet, les différents types de patrimoine (culturels, naturels et mixtes) et les différentes catégories de patrimoine culturel (matériel et immatériel) ont été impactés par la crise sanitaire. Au Niger, la vie économique de cette filière culturelle est intrinsèquement tributaire de son aspect informel, occasionnel et de l'appui que lui apportent l'Etat et ses partenaires. Les activités culturelles ayant été mises à l'arrêt, sur toute l'étendue du territoire national, à cause des mesures prises par les pouvoirs publics dans le but de limiter la propagation du coronavirus, il est évident que l'économie de toute la filière se retrouve affaiblie.

Selon le président du Bureau Exécutif de l'Association Nigérienne des Artistes-Compositeurs-Interprètes de la Musique Moderne (ANACIMM), M. Oumarou Issoufou dit Phéno, au Niger comme ailleurs la Covid-19 a mis un frein à toutes les activités humaines, notamment les activités culturelles. « Cette pandémie a sévèrement et négativement impacté notre secteur de la culture, surtout quand on sait qu'au Niger les prestations artistiques et culturelles se font occasionnellement. Par exemple, les orchestres qui se produisent la plupart du temps la nuit ont été sommés d'arrêter leurs activités et cela sur trois, quatre voire cinq mois. Durant tout ce temps, les artistes ont vécu un véritable calvaire. Le monde culturel nigérien a perdu environ cent vingt millions (120.000.000 FCFA) par mois, au cours de cette période de pandémie. Il y a eu des gens qui ont vendu des biens pour survivre, d'autres se sont endettés, il y a eu aussi de l'entre-aide. Nous avons vraiment souffert », a-t-il déclaré.

Ce qui a conduit, les artistes à faire un constat et à réagir. « Nous avons ainsi organisé un point de presse au cours duquel nous avons évoqué la situation drastique dans laquelle nous évoluons suite à cette pandémie et surtout montrer au gouvernement notre désarroi. Suite à cela, le Premier ministre et le ministre en charge de la culture nous ont contactés et ont demandé la liste des artistes qui ont été affectés par la pandémie », a indiqué Phéno. En fait, estime le président de l'ANACIMM, c'est tous les artistes qui en ont été affectés. Selon lui, ceux de Niamey ont été bien servis mais ceux de l'intérieur du pays attendent toujours. « En effet, des artistes ont bénéficié notamment des vivres. A Niamey, chaque artiste a bénéficié de quatre (4) sacs de vivres. Ce qui n'est pas rien mais il fallait aussi penser à ceux de l'intérieur du pays qui ont eu aussi à subir les impacts de cette Covid-19. Ces derniers doivent aussi bénéficier de cet accompagnement étatique. Surtout qu'il est annoncé deux (2) autres séries de distributions de vivres », estime-t-il.

Nécessité d'aider les artistes à mettre en place des véritables entreprises culturelles

Une rencontre a aussi été initiée entre le Ministère en charge de la Culture et les hommes de la culture. L'objectif de cette rencontre était de mener une réflexion par et pour les professionnels du secteur et de mettre sur table des stratégies qui pourraient aider les par-

ties prenantes à identifier les opportunités pour renforcer leur résilience et à surmonter la crise, tout en bâtissant pour le long terme. Elle a évoqué entre autres les contraintes auxquelles les artistes sont confrontés en raison des mesures de restrictions ou de confinement, les conséquences financières et futures de la crise sanitaire sur les professions de la culture. « Les échanges ont également porté sur la nécessité de mettre en place des véritables entreprises culturelles ainsi que la question des modèles de financement du secteur créatif afin de le rendre plus résistant en temps de crise. Ces échanges ont abouti à des propositions pouvant être exploitées par les gouvernements, les organisations internationales et le secteur privé et bien d'autres acteurs pouvant accompagner les artistes pendant et après cette crise », a-t-il noté.

M. Oumarou Issoufou ajoute qu'en plus de cette aide en vivres, le gouvernement a organisé une rencontre entre les artistes et les banquiers. « Seulement face aux critères des banquiers et du caractère informel de notre secteur, nous n'étions pas à mesure de bénéficier de cet argent que le gouvernement a positionné au niveau des banques pour faire face à la situation délicate que la pandémie nous a imposé. Nous avions donc préconisé que l'Etat et les banquiers s'entendent pour nous proposer des conditions plus légères car les activités culturelles ne sont pas comme les autres, surtout pas comme les activités commerciales des entreprises et des commerçants », précise le président de l'ANACIMM. Selon Phéno, dans le domaine de la culture, c'est très différent. Car, certes les artistes ont besoin de l'argent pour mieux sortir de cette crise mais ils ont aussi besoin de temps pour payer leurs redevances. « Je pense qu'avec la création par le gouvernement d'une direction de la culture, l'Etat doit continuer, via cette direction d'industrie culturelle, à soutenir les artistes et surtout les aider à être dans l'entrepreneuriat. C'est-à-dire les aider à être des vraies entreprises culturelles. Je pense que si l'Etat et ses partenaires continuent à nous appuyer, nous pouvons réellement nous structurer, aller de l'avant et promouvoir notre culture », estime le président de l'ANACIMM.

M. Issoufou a ensuite indiqué qu'à l'interne, un groupe de musical de la place, en occurrence le Tal National, que dirige Almeida a initié une série de concerts dont les gains revenaient aux artistes, pour leur permettre de mieux

supporter cette période de confinement et de manque de prestations. « Chaque semaine c'est environ huit cents mille (800.000) FCFA, qu'on distribuait aussi bien aux membres du groupe qu'à ceux d'autres groupes artistiques. En somme, c'est des millions de FCFA, que Tal National a distribués aux gens, soit pour investir, pour créer d'autres activités ou encore pour subvenir aux besoins des familles », s'est-t-il réjoui. L'impact de la Covid-19 sur le secteur de la culture est, sans nul doute, évident et n'exige même pas de démonstration particulière. Les événements culturels sont le lieu par excellence où il y a des regroupements de plusieurs personnes. Dès lors que l'on interdit le regroupement de plus de 50 personnes en tout lieu, les événements culturels sont automatiquement affectés. Que ce



Oumarou Issoufou dit Phéno, président de l'ANACIMM

soit le théâtre, le cinéma, la musique, les défilés de mode, les bibliothèques, ils sont destinés principalement au grand public. Donc depuis mars 2020, on ne peut plus organiser d'événements culturels. Cette situation a eu des conséquences économiques désastreuses pour le secteur avec une perte de ressources financières énormes, des acteurs en chômage technique et leur source de revenu asséchée. Les initiatives et les appuis des autorités ont permis au secteur d'être résilient et de faire face à des mois de toutes sortes de privations.

Mahamadou Diallo



**BANK OF AFRICA**  
Groupe BMCE BANK

## AVIS D'APPEL D'OFFRES

**N°06/DPS/RSP/2021**

**OBJET : Acquisition de contrôles d'accès pour 23 agences**

---

La Bank of Africa Niger (BOA Niger) lance un appel d'offre ouvert portant sur l'acquisition de contrôles d'accès (par badge) pour 23 agences.

La participation est ouverte à toute société légalement constituée, spécialisée et expérimentée dans le domaine avec des références solides.

Les sociétés intéressées par le présent avis peuvent retirer le dossier complet au niveau du Service des Moyens Généraux de la BOA NIGER, Rue du Gaweye. Les frais de retrait du Dossiers d'Appel d'Offre s'élèvent à vingt mille (20 000) F CFA non remboursable.

Pour toute information contactez le 94 92 13 91 / 94 84 20 68 ou par courriels aux adresses suivantes : [akalla@boaniger.com](mailto:akalla@boaniger.com) / [ihamani@boaniger.com](mailto:ihamani@boaniger.com).

Les dossiers de soumission devront être déposés sous pli fermé (portant la désignation de l'offre) à la réception de la BOA NIGER au plus tard le vendredi 23 avril 2021 à 16h.

La BOA NIGER se réserve le droit de ne donner aucune suite à cet appel d'offres.

REPUBLIQUE DU NIGER  
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION GENERALE DES GRANDS  
TRAVAUX  
Projet d'Amélioration de la Connectivité  
dans le Nord - Est du Niger

# AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

AMI N° 001/ME/SG/DGGT/DMP-DSP/UCP/PMRC/2021

**Avis à Manifestations d'intérêt pour le recrutement d'une Organisation Non Gouvernementale (ONG) spécialisée pour fournir des services multisectoriels de prévention et de réponse à la Violence Basée sur le Genre (VBG) dans la zone d'intervention du Projet d'Amélioration de la Connectivité dans le Nord-Est du Niger (PACNEN)**

1. Le Gouvernement de la République du Niger a demandé un financement de la Banque mondiale pour financer le Projet d'Amélioration de la Connectivité dans le Nord - Est du Niger (PACNEN) et a l'intention d'utiliser une partie du montant du financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : services multisectoriels de prévention et de réponse à la violence basée sur le genre (VBG) dans la zone d'intervention du Projet d'Amélioration de la Connectivité dans le Nord-Est du Niger (PACNEN).  
2. Les services de l'ONG (« Services ») comprennent : lire plus bas les Termes de référence.  
3. L'Unité de Coordination du Projet de Mobilité et Rurale et de Connectivité (PMRC) invite les ONG admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les ONG intéressées doivent fournir les informations démontrant qu'elles possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- ✓ La connaissance locale (démontrer à travers au moins une prestation avoir pu mobiliser les partenaires locaux (Autorité locale, organisation de la société civile, les défenseurs de l'égalité des sexes et des enfants etc.) en tant que source de connaissance des risques au niveau local)
  - ✓ L'échelle de fonctionnement (démontrer que l'ONG est présente dans la zone d'intervention du Projet)
  - ✓ L'expérience voulue notamment les références concernant l'exécution des contrats analogues et de même envergure en fourniture des services multisectoriels de prévention et de réponse à la violence basée sur le genre (VBG).
4. Il est porté à l'attention des ONG que les dispositions des paragraphes 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et en Août 2018, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.  
5. Les ONG peuvent s'associer avec d'autres ONG pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.  
6. Une ONG sera sélectionnée selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût, telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et en Août 2018.  
7. Les ONG intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès de l'Unité de Coordination du PMRC sise dans l'enceinte du Ministère de l'Équipement au rond-point de l'Hôpital National de Niamey, Annexe abritant le Cabinet du Ministre de la Communication, Tél. : (+227) 20 73 54 38 aux heures suivantes : du lundi au jeudi de 8 h 00 à 17 h 00, et les vendredis de 8 h 00 à 12 h 00 (Heure locale = GMT + 1).  
8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées en quatre (04) exemplaires (1 original + 3 copies), en personne à l'adresse ci-dessus, ou expédiées par courrier électronique aux adresses suivantes : pdilpapst@yahoo.fr et salifouabdou1@gmail.com, au plus tard le 30 avril 2021 à 12 heures 00 minutes (Heure locale). Les manifestations d'intérêt envoyés électroniquement doivent être en fichier modifiable (pdf) ou équivalent.  
9. En cas de non-confirmation dans un délai de 24 heures ouvrables après leur envoi, de la réception des dossiers transmis électroniquement, le Consultant doit faire un rappel d'envoi de la confirmation de la réception de son dossier aux adresses électroniques mentionnées ci-dessus. Les Consultants et l'Unité de Coordination du PMRC doivent vérifier dans les dossiers de Boîte de réception et de SPAM la réception des dossiers de manifestation d'intérêt électroniques et de toute autre communication relative à la manifestation d'intérêt.

## Termes de Reference

**Pour fournir des services multisectoriels de prevention et de reponse la violence basée sur le genre (VBG) dans la zone d'intervention du Projet d'Amélioration de la Connectivité dans le Nord-Est du Niger (PACNEN)**

### CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Trente-cinq pour cent (35 %) des femmes dans le monde ont été survivantes de violence physique et/ou sexuelle causées ou non par leurs partenaires intimes (VPI) (OMS 2013). Les grands travaux de génie civil peuvent contribuer à exacerber ce risque de Violence Basée sur le Genre (VBG) dans les espaces publics et

privés de plusieurs manières, par exemple :

- Les projets avec un afflux important de travailleurs peuvent accroître la demande de travail du sexe - même augmenter le risque de traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle - ou le risque de mariage précoce forcé dans une communauté où le mariage avec un homme employé est considéré comme la meilleure stratégie de subsistance pour une adolescente. En outre, des salaires plus élevés pour les travailleurs d'une communauté peuvent entraîner une augmentation des rapports sexuels transactionnels. Le risque d'incidents sexuels entre travailleurs et mineurs, même lorsqu'il n'est pas transactionnel, peut également augmenter.
  - Les projets créent des changements dans les communautés dans lesquelles ils opèrent et peuvent provoquer des changements dans la dynamique du pouvoir entre les membres de la communauté et au sein des ménages. Dans les sociétés patriarcales où les normes sociales sont genrées (les décisions proviennent généralement des hommes), l'un des principaux moteurs de la violence liée au sexe, peut-être l'afflux de main-d'œuvre sur un projet lorsqu'on pense que les travailleurs interagissent avec les femmes de la communauté. Par conséquent, des comportements abusifs peuvent se produire non seulement entre le personnel affecté au projet et ceux qui vivent sur le site du projet et aux alentours, mais aussi à l'intérieur du domicile des personnes affectées par le projet.
  - Lorsqu'il y a redistribution des terres - par exemple en raison de la réinstallation de femmes lors de travaux de génie civil - les femmes peuvent être extrêmement vulnérables à la violence basée sur le genre. C'est particulièrement vrai dans les pays où les systèmes juridiques empêchent les femmes de détenir des titres fonciers.
  - L'insécurité des femmes et des filles en raison du manque d'options de transport appropriées. Le fait de se rendre au travail et d'en revenir peut dans certains contextes forcer les femmes et les filles à emprunter des trajets dangereux, mal éclairés ou des transports publics peu sûrs. Le risque de violence est accru lorsque les femmes doivent parcourir de longues distances pour accéder à des possibilités d'emploi ou sont forcées de voyager la nuit.
- La Banque mondiale s'est engagée à prévenir et à atténuer les risques de VBG qui peuvent survenir dans le contexte du financement de projets impliquant des travaux de génie civil et à élaborer une approche pour identifier les risques de violence liée au sexe, d'exploitation et d'abus sexuels (EAS) et de harcèlement sexuel (HS) qui peuvent apparaître et pour conseiller les pays clients sur la meilleure manière de gérer ces risques.

### 1. CONTEXTE DU PROJET DU PACNEN

A l'instar de ses autres voisins d'Afrique, les défis d'amorcer un développement durable au Niger restent confrontés à plusieurs aspects majeurs : l'accès à l'eau potable, à la santé, à l'éducation, aux infrastructures diverses (transport, énergie, agriculture, etc.) tant en termes de quantité qu'en qualité, et d'accès aux services économiques (Banque, Marchés, etc.). Avec une population majoritairement rurale (+82%) vivant dans la frange sud et centre du pays principalement de l'agriculture et l'élevage, le pays est exposé du fait de sa position sahélo-saharienne à l'aridité du climat, accentuée par les effets des changements climatiques. Malgré les efforts entrepris pour le financement et l'amélioration de la politique agricole et des infrastructures de communication, le caractère rudimentaire du système de production et la recrudescence des chocs climatiques sapent la performance de ces secteurs vitaux au développement socioéconomique et politique du Niger. Dans ses efforts inlassables de lutte contre la pauvreté, d'améliorer le capital humain et les conditions de vie des populations, surtout du monde rural, le Gouvernement du Niger s'est doté d'une politique nationale de développement économique et social, qui s'est fixée comme but principal, le développement socio-économique durable qui passe indubitablement par la construction d'infrastructures routières durables. Pour davantage magnifier cette volonté nationale, le Gouvernement a élaboré une Stratégie Nationale des Transports (SNT), comme stratégie de son Plan de Développement Économique et Social (PDES, 2017-2021) endossé par ses partenaires techniques et financiers (PTF) et lequel s'aligne sur les objectifs du Développement Durable qu'il s'est fixé, à savoir, doter le Niger d'une « infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable ». C'est dans l'optique de financer une partie de ce programme et s'appuyer sur la nouvelle approche de la Banque mondiale en matière d'infrastructures de développement durables, à contribuer

à éliminer la pauvreté rurale au Niger que le Gouvernement du Niger a sollicité et obtenu de la Banque Mondiale ce financement à hauteur de \$155 millions de USD pour la mise en œuvre du Projet d'Amélioration de la Connectivité dans le Nord-Est du Niger (PACNEN). La route Tanout-Tiguidit longue de 225,721 km est une portion de la Route Nationale RN 11-Nord qui fait partie du corridor transsaharien qui relie Alger à Lagos en passant par le Niger en désenclavant deux chefs-lieux de région du pays (Zinder et Agadez, distants de 425,331 km). Elle est vitale non seulement pour les échanges commerciaux entre les zones agricoles excédentaires du sud et le nord du pays mais aussi pour les échanges entre l'Algérie et le Nigeria.

La majorité des tronçons de la route a été construite en 1987 en 2 voies bitumées de 3 mètres revêtues en enduit superficiel bicouche et deux accotements d'un mètre de part et d'autre en monocoche pour une largeur totale de 8 mètres en plateforme. Après 32 ans de service et n'ayant pas reçu d'entretien périodique pour prolonger sa durée de vie, l'état de la route s'est dégradé à un niveau hors d'entretien provoquant un coût d'exploitation de véhicule, un temps de parcours et un risque de sécurité routière élevés. Soucieux du désenclavement interne et externe du pays, le gouvernement du Niger a commencé à chercher des financements pour la réhabilitation des tronçons. Le gouvernement a pu sécuriser le financement d'environ 200 km sur les 425,331 km reliant Agadez à Zinder à travers le Fonds Européen de Développement (FED), à savoir : (i) le tronçon Zinder - Soraz (40 km) ; (ii) le tronçon Soraz - Tanout (98 km) ; (iii) le tronçon Agadez - Tiguidit (62 km), dont la réception provisoire a été faite il y a quelques mois. Similairement, le tronçon de Nigéria à Zinder (Niger) est en bon état, avec des travaux récemment financés par le FED, et la route Agadez - Arlit est en chantier de réhabilitation sous un financement PPP avec AREVA. Le tronçon Arlit jusqu'à la frontière avec l'Algérie est aussi en construction sur des fonds Arabes et de la BAD.

Ce support financier de la Banque mondiale vient ainsi compléter l'intervention de l'Union Européenne sur les 200 km de route déjà financés par le Fonds Européen de Développement (FED) dont une partie est déjà réceptionnée (Agadez-Tiguidit, 62 km), et une autre encore en réhabilitation (Zinder-Tanout, 138 km) en finançant le maillon manquant de la section nigérienne de la transsaharienne qui est la réhabilitation du tronçon Tanout - Tiguidit. C'est dire toute l'importance et la justification socioéconomique, culturelle et politique du projet d'appui au développement du Corridor Transsaharien Tanout-Tiguidit qui cadre parfaitement avec les objectifs de la politique nationale de développement économique et sociale du Niger.

L'objectif général de développement proposé de ce projet est d'"améliorer la connectivité et la sécurité routière aux opportunités sociales et économiques entre Tanout-Tiguidit (225,721 Km), et faciliter le commerce le long du corridor".

De manière spécifique, les objectifs du projet sont :

- Réduire les coûts d'exploitation et le temps de parcours et augmenter l'accessibilité (acceptabilité/recevabilité/portabilité), surtout pour les familles/populations pauvres ;
- Renforcer la sécurité du tronçon de manière à réduire le nombre d'accidents, de tués et/ou de blessés graves chaque année ;
- Protéger et améliorer les moyens de subsistance des populations le long du corridor ;
- Renforcer la présence de l'Etat tant en milieu rural/local qu'au niveau des frontières ; etc.

Pour atteindre ces objectifs, les activités à réaliser ont été structurées en quatre (4) composantes : (i) Reconstruction et Sécurisation Routière du Corridor ; (ii) Appui aux Activités Socio-Économiques le long du Corridor ; et (iv) la Gestion du projet dont la sous composante « Prévention et de réponse aux risques de violences basées sur le Genre (VBG) et d'exploitation des enfants (EDE) » qui constituera le champ d'application de la mission de l'ONG qui sera recrutée.

La Zone d'intervention du Projet PACNEN s'étend entre la région de Zinder et celle d'Agadez. Elle concerne une soixantaine de localités/villages situés dans un rayon de 5 km de la route et situés dans la commune de Aderbissinat dans le département de Tchirozérine (région d'Agadez) et dans les communes de Tanout, Gangara, Tarka et Terhia du département de Tanout (région de Zinder).

### 2. CONTEXTE PARTICULIER LIE A L'INTEGRATION DU VOLET RELATIF AUX VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) DANS LE CADRE DU PACNEN

L'intégration du volet VBG dans le cadre du PACNEN se justifie par les résultats de plusieurs études menées au cours de ces trois dernières décennies sur les questions de promotion de la

femme et celles relatives aux inégalités de genre. Ces études ont montré que les VBG constituent un phénomène universel dont l'éradication retient l'attention et l'engagement de la communauté internationale, les VBG étant une réalité aussi bien européenne qu'asiatique ou africaine.

Au Niger, selon une Etude sur « l'ampleur et les déterminants des Violences Basées sur le Genre au Niger » (UNFPA 2015), le taux de prévalence des VBG tout type et tout sexe confondu est de 53 %. Ce taux moyen national de prévalence de VBG cache des disparités notamment ceux des enfants et des femmes qui sont beaucoup plus élevés. En effet, selon cette étude, 63 % des enfants du Niger subissent au moins un des types de violences avec beaucoup de cas de mariages d'enfants ainsi que la violence économique liée à la pauvreté et l'exploitation des filles vendeuses à Zinder et Maradi respectivement 93 % et 83 %.

Selon toujours la même étude, le taux de prévalence au sein de la population féminine est de 60 %. Ce qui montre qu'au Niger en général et à Zinder et Maradi en particulier, les femmes sont plus susceptibles d'être victimes de violences basées sur le genre. Ces violences prennent entre autres les formes de harcèlement sexuel, d'agression sexuelle, de viol conjugal, de privation de droit économique, d'exploitation du travail de la femme et de la fille, etc.

Il existe un risque élevé de violence basée sur le genre (VBG), y compris d'exploitation et d'abus sexuels (EAS) et de harcèlement sexuel (HS) dans les zones du projet évaluées à l'aide de l'outil d'évaluation des risques de la Banque mondiale. Ce niveau de risque est élevé car il est anticipé que le projet favorisera l'afflux d'ouvriers masculins et des travaux seront menés dans les communautés où les taux de violence sexiste sont déjà les plus élevés du pays, alors que d'autres facteurs de risque existent, tels que les niveaux élevés de pauvreté, rendant ces populations plus vulnérables au risque VBG. Il peut aussi y avoir des difficultés à superviser certaines activités du projet compte tenu de la situation de conflit dans la zone d'intervention. Il existe également des problèmes de sécurité dans la région de Zinder qui pourraient compliquer la supervision des travaux.

Ces genres de violences constituent de graves violations de la loi. Elles peuvent se produire à la maison, dans les institutions, à l'école, sur le lieu de travail, dans les communautés, etc. Elles peuvent avoir, à court ou long terme, de sévères répercussions physiques, psychologiques et sociales non seulement pour les personnes qui en sont survivantes, mais aussi pour leurs familles et leurs communautés. Cela comprend les risques accrus de maladie, de grossesse non désirée, de détresse psychologique, de stigmatisation, de discrimination et de difficultés scolaires.

En effet, l'expérience a montré que l'importance réelle des violences notamment sexuelles est masquée du fait de leur caractère sensible et illégal. La plupart des survivantes et des familles ne rapportent pas ces cas d'abus et d'exploitation de peur d'être stigmatisés, par crainte, et par manque de confiance envers les autorités. La tolérance sociale et le manque de sensibilisation contribuent également à la sous-déclaration de ces faits.

Ainsi, le PACNEN, en tant que projet de développement et en tant que creuset potentiel de VBG, s'engage à accorder une attention particulière au respect et à la promotion des droits humains en général et des droits des couches vulnérables (femmes, jeunes filles et garçons, personnes âgées, personnes vivant avec handicap, etc.) en particulier, nécessaires pour réussir un développement social harmonieux et équilibré dans sa zone d'intervention.

Par conséquent le PACNEN envisage de créer un dispositif approprié devant permettre la gestion satisfaisante de la prévention et de réponse à la Violence Basée sur le Genre (VBG) qui serait liée à sa mise en œuvre.

Les présents termes de référence (TDR) qui définissent le mandat général, les tâches spécifiques ainsi que le profil du prestataire (y compris son personnel clé), sont élaborées pour servir au recrutement d'une ONG spécialisée (s) dans les VBG qui sera chargée de la mise en œuvre de ce dispositif dans la zone d'intervention du PACNEN. L'ONG travaillera en collaboration avec l'unité de coordination (UCP) du PACNEN et en particulier l'Expert VBG du Projet.

### 3. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif principal de la mission consiste à prévenir les EAS/HS à VBG et apporter un soutien holistique aux survivants de VBG/EAS/HS dans le cadre des travaux de réhabilitation 225,721 km de route et des travaux de Gestion et Entretien par Niveau de Services de 425,3 km dans les régions d'Agadez et de Zinder qui constituent les zones d'intervention du PACNEN.

Les objectifs spécifiques de la mission sont :

- D'identifier le(s) type(s) de risque de VBG, et plus précisément d'EAS/HS, dans la zone d'intervention du PACNEN,
- De concevoir et mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation et de prévention de ces risques aussi bien au niveau des communautés concernées mais aussi des ouvriers et toute autre personne embauchée par le projet
- D'assurer l'accès aux survivants à des soins holistiques par le biais d'un protocole d'intervention d'accès aux services et l'orientation aux structures compétentes ;
- D'appuyer la mise en place du mécanisme de gestion des plaintes et la gestion des plaintes liées aux EAS/HS lors de la mise en œuvre du projet,

(v) De suivre le nombre des plaintes de violence liées au sexe et au genre qui ont été signalées et résolues grâce au Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) conçu spécifiquement pour le suivi des incidents de EAS/HS.

### 4. MANDAT ET TACHES DE L'ONG

Les activités de lutte contre les EAS/HS dans le cadre du projet devront prendre en compte et contribuer à la mise en œuvre des principes suivants :

- Axer son action sur les survivant(e)s : Privilégier une approche de prévention et d'atténuation des EAS/HS, et de lutte contre celles-ci, à travers un prisme axé sur les survivant(e)s, le respect de la confidentialité les concernant, en les reconnaissant comme principaux décideurs pour leurs propres soins et en les traitant avec considération, dignité et respect pour leurs besoins et souhaits.
- Mettre l'accent sur la prévention. Adopter des approches fondées sur l'évaluation des risques qui visent à identifier les principaux risques de VBG/EAS/HS liés au projet et à contribuer à la mise en place des mesures pour les prévenir ou les réduire au minimum.
- Assurer l'appui aux survivant(e)s. Cartographier les services existants dans les zones de mise en œuvre du projet, tout en évaluant la qualité des services qu'ils offrent, afin de mettre en place un protocole de référencement et/ou prise en charge des survivantes choisissant d'approcher les services. Le paquet minimum des services devra inclure la prise en charge médicale, psychosociale et juridique/judiciaire, en ligne avec les directives nationales et les bonnes pratiques internationales, et offrir aux survivantes reportant un incident lié au projet le référencement vers le mécanisme de gestion de plaintes du projet.
- Engager les communautés. Par le biais du recrutement des points focaux communautaires, mobiliser des parties prenantes au sein de la population touchée par la mise en œuvre du projet — autorités locales, femmes leaders, organisations de la société civile, défenseurs de droits des femmes et des enfants — en tant que sources de connaissance des risques au niveau local, facteurs de protection efficaces et mécanismes de soutien tout au long du cycle de projet. L'engagement communautaire avec l'identification et appui à des points focaux dans les communautés contribuera également au renforcement des capacités et à la pérennisation des efforts, assurant en même temps que les survivantes ayant accès aux informations et services de façon immédiate et culturellement appropriée.
- S'appuyer sur des données factuelles. Formuler des approches s'appuyant sur la recherche et les bonnes pratiques nationales et internationale portant sur la façon de lutter efficacement contre les VBG, l'EAS et l'HS.
- Permettre un suivi et un apprentissage continus. Faire en sorte que l'approche intègre un mécanisme de suivi et analyse réguliers afin de surveiller l'efficacité des stratégies et de renforcer les connaissances sur ce qui fonctionne pour prévenir, atténuer et combattre les VBG/EAS/HS liés au projet.

Dans le cadre de sa mission, l'ONG aura à assurer les tâches suivantes :

#### (i) Cartographie des risques et services de VBG dans les zones d'intervention du PACNEN

o Cartographier les services de prise en charge holistique existants dans les communautés de mise en œuvre du projet, y compris au moins les services médicaux, psychosociaux et juridiques/judiciaires. Inclure dans l'exercice de cartographie l'évaluation de la qualité et accessibilité des services sur base avec les standards minimums nationales et internationales afin de pouvoir mettre en place un système de référencement à utiliser par le projet dans les différentes localités de mise en œuvre.

o Développer un protocole de référencement et/ou prise en charge des survivant(e)s pour chaque communauté/sous-préfecture pour disséminer auprès des communautés et de travailleurs du projet permettant la prise en charge et référencement éthique et non discriminatoire des survivant(e)s de VBG/EAS/HS dans les zones de mise en œuvre du projet. Assurer que le protocole ait à définir un paquet minimum des services, en accord avec l'Unité de Gestion du Projet PACNEN, y compris au moins les services psychosociaux, médicales et juridiques/judiciaires. Ce protocole se basera sur une cartographie détaillée des services déjà existants dans les zones de mise en œuvre du projet dont ici en haut, ainsi que sur une approche efficace, efficient et conforme aux bonnes pratiques pour combler les éventuels gaps. Le protocole de réponse proposé par le consultant veillera à assurer le respect d'une approche centrée sur la survivante, priorisant à tout moment le respect de sa confidentialité, sécurité, choix et droit à la non-discrimination. Il sera saisi pour répondre à tout dévoilement d'un incident de EAS/HS auprès du projet, indépendamment du processus de vérification et de l'identité de l'auteur.

o Entreprendre une cartographie communautaire participative et régulière des « points chauds » de risques de VBG et EAS/HS et des groupes les plus vulnérables en particulier dans le contexte de la mise en œuvre du projet.

o Sur la base de la cartographie communautaire et en consultation avec les parties prenantes locales, l'Unité de Gestion du Pro-

jet PACNEN et les autres acteurs de mise en œuvre du projet, identifier les activités spécifiques à entreprendre par les différentes parties prenantes du projet pour prévenir les risques de VBG et EAS/HS identifiés.

#### (ii) Formation et sensibilisation

o Déterminer et établir une stratégie de communication et sensibilisation communautaire informée régulièrement par la réalité et le calendrier de mise en œuvre du projet ciblant les populations vivantes dans les zones riveraines du projet ainsi que les groupes particulièrement vulnérables (par exemple les filles adolescentes, les filles mères, les femmes tête de ménages, les femmes déplacées, les femmes autochtones, les garçons de rue, etc.).

o Etablir et mettre en place, en collaboration avec l'Unité de Gestion du Projet PACNEN et les entreprises et par la médiation de l'Unité de Gestion, un plan de formation régulière de tous les travailleurs œuvrant sur le projet, y compris une formation initiale et un plan de recyclage régulier à échéance mensuelle.

o Préparer des messages de sensibilisation communautaire et formation des travailleurs et du matériel d'information, d'éducation et de communication (IEC) sur les VBG et les risques de EAS liés au projet pertinent au contexte du pays en adaptant et en s'appuyant sur les outils existants et sur la cartographie des risques dont ci-haut. Le matériel de formation et sensibilisation devra respecter au moins les critères suivants :

- Veiller à ce que le matériel de formation soit axé sur les droits de l'homme, les survivants et les enfants et en ligne avec les principes directeurs du travail sur la VBG ;
- Non discriminatoire, axé sur l'égalité et les responsabilités, et sensible au genre ;
- Adapter les messages de la prévention des VBG/EAS/HS aux risques spécifiquement liés au projet et aux stratégies de prévention mises en place par le projet, y compris les codes de conduite, le mécanisme de gestion de plaintes et les services disponibles aux survivant(e)s ;
- Adopter une approche active et centrée sur le changement des comportements en utilisant diverses approches éducatives et d'apprentissage pour les différentes couches cible ;
- Utiliser un contenu et une présentation culturellement appropriés ;
- Veiller à ce que le matériel soit compréhensible dans la langue locale et/ou élaboré à l'aide d'outils de communication adéquats et compréhensible par tous les membres de la communauté, y compris les personnes analphabètes ;
- Utiliser un langage simplifié facile à comprendre et adapté au besoin de chaque couche pour relier les messages éducatifs.

o Soumettre le matériel de formation et sensibilisation à l'Unité de Gestion du Projet PACNEN et à la Banque mondiale pour validation et l'adapter à la suite des éventuels feedbacks ;

o Organiser un atelier de formation pour tester et adapter les outils et approches de formation et de sensibilisation ;

o Préparer un outil de pré-test et de post-test pour mesurer les changements dans les connaissances, attitudes, compétences et comportements des membres des communautés et des travailleurs à la suite des sensibilisations ;

o Mettre en place des campagnes de sensibilisation et prévention des VBG au sein des communautés s'appuyant sur un réseau de point focaux identifiés localement ;

o Assurer la formation du réseau de points focaux aux approches de sensibilisation des communautés sur le référencement des survivantes des VBG, ainsi qu'à des thèmes spécifiques répondants aux risques liés au projet identifiés au sein des communautés. Cette masse critique des points focaux de la communauté aura ainsi les outils pour assurer que les survivant(e)s aient un réseau des personnes sûres dans les communautés vers qui pouvoir se tourner en cas de violences et être orientées vers les services appropriés en temps opportun ;

o Après une période de formation, appuyer les points focaux à mettre en place une campagne de mobilisation de la communauté ciblant les leaders d'opinion, les organisations communautaires et les hommes et femmes plus influents qui jouent un rôle clé en entretenant l'acceptation de certaines attitudes vis-à-vis des VBG, les groupes les plus vulnérables aux risques de VBG et EAS, la communauté dans son complexe. Ces campagnes veilleront à inclure des messages sur les risques de VBG/EAS liés au projet, ainsi que les mesures d'atténuation, prévention et réponse mises en place. Notamment, les points focaux contribueront à informer les différentes couches de la population sur les codes de conduite du projet, les sanctions y attachés, le mécanisme de gestion de plaintes et les services disponibles aux survivantes, les façons de les saisir, le processus de gestion des plaintes, etc.

#### (iii) Appui aux survivant(e)s

o Assurer que le projet mette à disposition des espaces confidentiels accessibles aux femmes et filles où les survivant(e)s peuvent signaler les incidents de VBG, y compris ces présumés liés au projet, à un personnel formé sans craindre pour leur sécurité et confidentialité ;

o Fournir une prise en charge psychosociale initiale et un soutien intégré aux survivant(e)s de VBG souhaitant une orientation vers d'autres services ;

o Veiller à ce que les survivants aient accès aux services médicaux, psychosociaux et juridiques nécessaires grâce au protocole

de réponse et référencement établi dans le cadre du projet et selon les besoins et choix de chaque individu ;

- o Assurer que l'assistance médicale reste la priorité pour les cas impliquant le viol et autres blessures physiques. Dans le cas d'un viol, l'aide doit être dispensée conformément au Guide de Gestion clinique des survivantes de viol de l'OMS et au protocole national en vigueur. Idéalement, cette aide doit être fournie dans les 72 heures. L'aide devra inclure au moins une contraception d'urgence et une prophylaxie post-exposition pour prévenir la transmission du VIH vers une personne séronégative qui pourrait avoir été infectée lors d'un incident de viol ;
- o Faciliter l'accès à des services sûrs et confidentiels pour le survivant(e)s (y compris le transport, le paiement des frais de documentation et l'hébergement pour faciliter l'accès aux services minimaux, le cas échéant), et s'assurer que la prise en charge soit fournie directement par les prestataires des services ;
- o Garantir la prestation des services psychosociaux, médicaux et juridiques, si ces services n'existent pas dans la zone d'exécution du projet.

#### (iv) Appui au mécanisme de gestion de plaintes du projet

- o Coordonner à travers le système de référencement établi dans les zones de projet, le référencement des survivant(e)s vers le mécanisme de gestion de plaintes (MGP) confidentiel développé pour répondre aux incidents de VBG ;
- o Appuyer le projet avec la rentrée, documentation et référencement des plaintes, en ligne avec le manuel de procédures du MGP VBG développé par le projet et en collaborant à diversifier les potentiels façons pour enregistrer une plainte ;
- o Appuyer le projet avec la gestion de la plainte, en respectant la confidentialité et sécurité de la survivante pendant le traitement et la gestion de la plainte
- o Veiller à ce que toute collecte de données sur la GBV et/ou SEA, y compris les formulaires d'admission et de référence et celle relatives au MGP, soit effectuée de manière confidentielle et éthique et que les fiches soient gardées dans des endroits sûrs et confidentiels, en ligne avec les bonnes pratiques internationales.

#### (i) Suivi et évaluation des activités

- o Développer et tester des indicateurs spécifiques pour assurer un suivi et une évaluation efficaces de toutes les interventions liées aux EAS/HS (prévention, mitigation et réponses) tels que les indicateurs suggérés dans le tableau 2 de l'annexe ;
- o Mettre en place un système éthique de récolte des données sur les cas de EAS/HS appuyé à travers le projet (conformément à ce qui est déjà en vigueur dans le pays, par exemple, le système GBVIMS) ;
- o Soumettre, de façon agrégée et en veillant à protéger la confidentialité, la sécurité et le consentement éclairé des survivantes, des rapports mensuels sur les plaintes présumées liées au projet ainsi que sur l'appui fourni aux survivantes ayant reportés des incidents liés au projet ;
- o Reporter, dans une échéance de 24 heures dès la réception, toute plainte de EAS/HS présumée liée au projet selon un protocole de partage d'information préétabli et en lignes avec les recommandations de la Note des Bonnes Pratiques de la Banque Mondiale et les considérations éthiques dans la documentation et rapportage des informations sur les incidents de EAS/HS.
- o Soumettre des rapports mensuels d'analyse de la situation et au moins un rapport final de projet seront produits et partagés avec l'Unité de Gestion du Projet PACNEN et la Banque Mondiale. Les rapports mensuels devront inclure des données quantitatives et qualitatives, des indicateurs de suivi, des progrès vers les résultats attendus et les éventuelles adaptations nécessaires. Le rapport final résumera les activités de lutte contre les VBG mises en œuvre dans le cadre du projet et les leçons apprises au cours du projet, y compris des recommandations et des points d'action pour la poursuite des mesures de prévention des VBG/EAS/HS à long terme ;
- o Récolter de façon trimestrielle et à travers des méthodes participatives des informations sur les risques de VBG et EAS/HS liés au projet et proposer des mesures d'atténuation de ces risques avec l'Unité de Gestion du Projet PACNEN pour la mise en œuvre par les différentes parties prenantes du projet.

#### 5. EXPERIENCE REQUISE ET PROFIL DU PERSONNEL DE L'ONG

L'ONG doit remplir les conditions suivantes :

- Être une organisation légalement constituée au Niger ;
- Avoir au moins cinq (05) ans d'expérience dans le domaine de lutte contre les VBG,
- Excellente expérience dans tous les domaines suivants : (a) Mobilisation communautaire et promotion du changement des comportements ; (b) Formation et promotion du changement des comportements ; (c) Aménagement des espaces sûrs pour les femmes et les filles ;(d) Gestion des cas, soutien psychosocial et psychologique ; (e) référencement médical et mise en place des conventions de collaboration avec les formations sanitaires compétentes, et (f) Assistance juridique et judiciaire.
- Avoir une expérience dans la collecte de données éthique sur la prise en charge des survivants des VBG ;

- Avoir un code de bonne conduite et une claire politique interne visant la prévention et la réponse du harcèlement, de l'exploitation et de l'abus sexuel, de la violence contre les enfants et y compris un plan régulier de formation de staffs conforme aux standards minimum du projet et les normes Environnementales et sociales, d'hygiène et de sécurité (ESHS) et d'hygiène et de sécurité au travail (HST) (voir exemple de Codes de Conduite et Plan d'Action en annexe) ;
  - Expérience dans le renforcement des systèmes locaux de redevabilité, y compris la formation et la sensibilisation sur la prévention de l'exploitation et abus sexuel et du harcèlement ;
  - Disposer des ressources matérielles et humaines nécessaires pour l'accomplissement de la mission dont un personnel qualifié, compétent et expérimenté afin de couvrir l'ensemble des prestations définies dans la mission ;
  - Être capable de se déployer tout le long de l'axe routier du projet.
  - Tenir une comptabilité et avoir réalisé les deux dernières années au moins un audit financier par des cabinets d'audit reconnus et réputés ;
  - Faire preuve d'un bilan positif de mise en œuvre des projets financés par les bailleurs de fonds internationaux.
- Pour l'accomplissement de sa mission, l'ONG doit disposer d'un personnel clé constitué de personnes avec des qualifications et expériences suffisantes et d'un personnel d'encadrement sur les sites du projet.

Le personnel clé sera composé de :

#### ■ (a) Chef de mission :

##### • Profil de l'Expert :

- Minimum BAC+ 5 (Master) en Sociologie, Médecine, Droit humain, Economie ;
- Au moins 5 ans d'expérience de travail avec une ONG nationale ou Internationale à un poste similaire,
- Être familier avec les questions de droits de l'homme, de droits humanitaires, de VBG et de VIH/SIDA ;
- Bonnes compétences dans le rapportage, la formation à l'endroit des acteurs, etc. ;
- Bonne maîtrise du français est obligatoire et parler la langue locale est un atout,
- Maîtrise de l'outil informatique (Word, Excell, Power Point, etc.).

Le chef de Mission sera responsable de la coordination et du suivi évaluation des activités du projet. A ce titre il sera l'interlocuteur principal de la coordination du projet PACNEN sur toutes les questions concernant le volet (VBG/EAS/HS/EDE) à lui confier.

#### (b) Comptable

##### • Profil de l'Expert

- Minimum Bac+3 (Licence) en comptabilité ;
- Au moins 4 ans d'expérience de travail avec une ONG nationale ou Internationale à un poste similaire ;
- Avoir une bonne expérience dans l'élaboration des plans de trésorerie, des décomptes, des bilans financiers, etc.
- Maîtrise de l'outil informatique (logiciel comptable, Word, Excell, Power Point, etc.).

L'Expert sera responsable de la gestion matérielle et financière des activités du projet.

#### (c) Communicateur (trice)

##### • Profil de l'Expert

- Minimum Bac+4 (Maîtrise) en Sociologie, Développement rural, Santé publique ou communautaire, droit ;
- Avoir travaillé au moins quatre (4) ans dans un programme de protection, prévention et de réponse aux violences basées sur le genre et particulièrement dans la mobilisation communautaire ;
- Avoir un bon sens d'écoute et une sensibilité aux problèmes des femmes ;
- Avoir une expérience en facilitation des formations avec des groupes des niveaux différents inclus les analphabètes ;
- Bonne connaissance et adhésion aux principes directeurs GBV ;
- Bonne connaissance des droits humanitaires et droits de l'homme ;
- Avoir une expérience dans le développement et utilisation des matériels d'IEC (Boîte à images, posters, dépliants, affiches, calicots, etc.) ;
- Avoir une expérience dans l'organisation des discussions participatives sur les rôles de genre, les droits des femmes, les causes et les conséquences de la VBG, les informations sur les endroits où demander de l'aide après un incident de VBG et la nécessité de mettre fin à l'impunité des auteurs des VBG ;
- Avoir une bonne maîtrise des techniques de sensibilisation et des approches participatives de mobilisation communautaires ;
- Bien parler et bien écrire le Français est obligatoire et parler la langue locale est un atout ;
- Être capable de prendre des initiatives et avoir la volonté de travailler sur le terrain ;
- Avoir une bonne connaissance de la gestion des mécanismes de plaintes, les questions liées aux VIH/SIDA ;

- Avoir une bonne connaissance de l'informatique (Word, Excell, Power Point).

L'Expert sera responsable de la stratégie et du plan de communication pour un changement de comportements à mettre en œuvre avec les différents partenaires du projet. Il rendra compte de ses activités au Chef de mission et collaborera avec les autres experts.

#### (d) Psychologue/Psychosocial

##### • Profil de l'Expert

- Minimum Bac+4 (Maîtrise) en sciences sociales, psychologie ou assistance sociale ;
- Avoir travaillé au moins 4 ans dans un programme de protection, prévention et de réponse aux violences basées sur le genre ;
- Avoir au moins deux (02) expériences pratiques en matière de prise en charge juridique et judiciaire de victimes des violences basées sur le genre ;
- Avoir un bon sens d'écoute et une sensibilité aux problèmes des femmes et personnes vulnérables ;
- Avoir une excellente connaissance et une expérience en prise en charge de victimes des violences basées sur le genre ;
- Avoir une expérience dans l'organisation des discussions participatives sur les rôles de genre, les droits des femmes, les causes et les conséquences de la VBG, les informations sur les endroits où demander de l'aide après un incident de VBG et la nécessité de mettre fin à l'impunité des auteurs des VBG ;
- Avoir une expérience avec le protocole OMS et GBV/IMS ;
- Être capable de prendre des initiatives et avoir la volonté de travailler sur le terrain ;
- Avoir l'habileté de réagir réciproquement avec différentes personnes et d'organiser et de faciliter des réunions de la communauté ;
- Bien parler et bien écrire le Français est obligatoire, et parler la langue locale est un atout.
- Avoir une bonne connaissance de l'informatique (Word, Excell, Power Point) ;

L'Expert sera responsable du renforcement des capacités des partenaires locaux sur les questions de prise en charge des personnes en situation d'urgence notamment les cas de VBG. Il rendra compte de ses activités au Chef de mission et collaborera avec les autres experts.

#### (e) Juriste

##### • Profil de l'Expert

- Minimum Bac+4 (Maîtrise) en sciences juridiques, droit de l'homme, droits humanitaires ;
- Avoir travaillé au moins 4 ans dans un programme de protection, prévention et de réponse aux violences basées sur le genre ;
- Avoir au moins deux (02) expériences pratiques en matière de prise en charge juridique et judiciaire de victimes des violences basées sur le genre ;
- Avoir un bon sens d'écoute et une sensibilité aux problèmes des femmes et personnes vulnérables ;
- Assurer le renforcement des capacités des partenaires locaux (parajuristes) sur les textes relatifs à la protection des droits humains et notamment des personnes victimes de VBG/EAS/HS/CVE.
- Bien parler et bien écrire le Français est obligatoire, et parler la langue locale est un atout ;
- Avoir une bonne connaissance de l'informatique (Word, Excell, Power Point)

L'Expert assurera l'assistance juridique et judiciaire de l'ONG sur les toutes les questions liées aux VBG/EAS/HS/CVE. Il sera responsable du renforcement des capacités sur les questions de prise en charge des personnes en situation d'urgence notamment les cas de VBG. Il rendra compte de ses activités au Chef de mission et collaborera avec les autres experts.

#### (f) Le Personnel d'encadrement : Animateurs(trices)

##### • Profil des Animateurs

- Minimum Brevet+3 (Santé de la reproduction, santé publique ou communautaire, Animation au développement),
- Avoir une bonne maîtrise des techniques de sensibilisation et des approches participatives de mobilisation communautaires ;
- Avoir une expérience dans le développement et utilisation des matériels d'IEC (Boîte à images, posters, dépliants, affiches, calicots, etc.),
- Avoir un bon sens d'écoute et une sensibilité aux problèmes des femmes ;
- Avoir une bonne connaissance des réalités socio-culturelles de la zone d'intervention du PMRC ;
- Justifier d'une expérience pratique d'au moins au moins 3 ans dans un programme de protection, prévention et de réponse aux violences basées sur le genre,
- Bien écrire le Français et parler la langue locale est obligatoire ;
- Avoir au moins 30 ans d'âge.

● **Maradi**

# Remise d'équipements d'irrigation par la FAO aux maraichers de la Ville de Maradi affectés par les inondations

**Le chef du sous-bureau FAO Maradi, M. Adamou Mahamane a procédé, hier matin à l'hôtel de Ville de Maradi, à la remise d'un don de 20 motopompes au profit des maraichers de la ville de Maradi affectés des inondations. Ces 20 motopompes seront réparties entre huit (8) sites exploités par les maraichers de la capitale économique.**

Lors de la remise du don, le chef sous-bureau FAO Maradi a indiqué que faisant suite à la requête du Président de la Délégation spéciale de Maradi, la FAO a vite répondu en mettant à la disposition des exploitants de la vallée de Goulbi Maradi affectés par les inondations, des semences potagères et des motopompes. Pour lui, la FAO entend poursuivre les appuis à travers des projets plus structurés pour renforcer l'agriculture urbaine et péri-urbaine qui est sérieusement affectée par les inondations et



Le chef du Sous-Bureau FAO Maradi (à droite) remettant une motopompe à un producteur

la pandémie COVID-19. Il a indiqué que son institution a mis à la disposition des agriculteurs de la région de Maradi 50 tonnes de semences de maïs et plus de 3000

et ses partenaires permettront aux ménages vulnérables d'agriculteurs maraichers bénéficiaires de réduire les effets des inondations sur leurs productions et de renforcer leur résilience dans ce contexte difficile de covid-19.

Le 2<sup>ème</sup> Vice-président de la Délégation spéciale de Maradi, M. Mahamane Mansour Laouali a remercié la FAO et ses partenaires qui n'ont ménagé aucun effort

pour secourir les populations. «La FAO aide la ville de Maradi à travers ses agriculteurs en leur fournissant des semences. Nous les remercions infiniment» a-t-il dit. Mahamane Mansour Laouali a insisté auprès des bénéficiaires pour qu'ils fassent un bon usage de ces motopompes qui amélioreront à coup sûr les rendements dans les exploitations.


**Tiémogo Amadou ANP-ONEP Maradi**

## AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'Etude de, Notaire à la Résidence de Niamey, Quartier Kalley-Sud, Avenue du Niger, face Ets Bagué Daouda, BP:10.646 Niamey (République du Niger), Tél:20.73.34.34, Fax:20.73.31.31;

De la perte d'un ACTE DE CESSION D'IMMEUBLE désigné ci-après: Un terrain urbain, d'une superficie de Quatre Cents (400) mètres carrés sis à Niamey dans la zone du lotissement CITE Me SEBANGOU de formant la parcelle k, de l'ilot 19 880, au nom de Monsieur IBRAHIM MAAZOU. Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de le déposer à l'Etude ci-dessus indiquée ou à la Direction de la fiscalité foncière et cadastrale.

**POUR AVIS LE NOTAIRE, Maître MOHAMED AMADOU BOUKAR**

 <b>Marchés Publics</b>									
REPUBLIQUE DU NIGER MINISTERE DU PLAN Direction Générale de la Programmation n du Développement Projet d'Appui à la Compétitivité de l'Economie et à la Gestion Financière (PACGEF)			<b>RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 01/MAT. ROU./PACGEF/2020 POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL ROULANT</b> MATÉRIEL COMPOSÉ DE DIX (10) VÉHICULES TOUT- TERRAIN 4X4, UN (1) VÉHICULE DE VILLE (BERLINE), TREIZE (13) MOTOS- TOUT TERRAIN ET 7 MOTOS DE VILLE						
N° de plis	Soumissionnaire	Prix de l'offre lu publiquement (FCFA)	Conformité de l'offre pour l'essentiel	Corrections		Prix de l'offre corrigé/Rabais inclus (FCFA HT)	Ajustements	Prix total (FCFA HT)	RETENUE OU NON RETENUE (Motifs du rejet)
				Erreur de calcul	Sommes provisionnelles				
<b>LOT N° 1 : VEHICULES</b>									
1	LA NIGERIENNE DE L'AUTOMOBILE BP : 10 510 Niamey- Niger - Tél.:(+227) 20 33 78 89 Email: LANA@ORANGE.NE	280 500 000	OUI	0	0	280 500 000	0	280 500 000	<b>RETENUE</b> Moins- disant et satisfaisant aux critères de qualification
2	SOCIETE DANGARA & FILS Commerce Général BP : 212 Maradi – Niger Tél. : (+227) 96 97 13 09 Email : stedangara11@gmail.com	325 000 000	OUI	0	0	325 000 000	0	325 000 000	<b>NON RETENUE</b> Offre classée 3ème
3	CFAO MOTORS Z.I. route de l'Aéroport BP : 204 Niamey- Niger Tél. : (+227) 20 74 01 58/ 59	284 230 000	OUI	0	0	284 230 000	0	284 230 000	<b>NON RETENUE</b> Offre classée 2ème
<b>LOT N° 2 : MOTOS</b>									
1	SOCIETE DANGARA & FILS Commerce Général BP : 212 Maradi – Niger Tél. : (+227) 96 97 13 09 Email : stedangara11@gmail.com	44 050 000	OUI	0	0	44 050 000	0	44 050 000	<b>NON RETENUE</b> Offre classée 2ème
2	CFAO MOTORS Z.I. route de l'Aéroport BP : 204 Niamey- Niger Tél. : (+227) 20 74 01 58/ 59	39 000 000	OUI	0	0	39 000 000	0	39 000 000	<b>RETENUE</b> Moins- disant et satisfaisant aux critères de qualification

LE COORDONNATEUR DU PROJET

## 6. LIVRABLES ATTENDUS

Les livrables attendus de l'ONG prestataire sont décrits ci-après :

1	<b>Plan de travail avec calendrier</b>
2	Cartographie des services de VBG existants et mise en place d'un protocole de réponse et référencement/prise en charge des survivantes
3	Evaluation trimestrielle des risques de VBG liés au projet et proposition des mesures d'atténuation à l'Unité de Gestion du Projet PMRC pour la mise en œuvre par les différentes parties prenantes du projet.
4	Supports (présentations, documents, manuels, etc.) de sensibilisation et formation adaptés au contexte
5	Séances de sensibilisation des communautés riveraines aux chantiers à la VBG avant le début des travaux et ensuite pendant les travaux à une fréquence déterminée par l'ONG
6	Formation des points focaux VBG dans les communautés riveraines aux chantiers du projet
7	Participation aux travaux de l'Equipe de Gestion des Plaintes de VBG du Projet
8	Prise en charge des survivantes et orientation vers les services appropriés
9	Rapports mensuels donnant la synthèse des activités menées et les résultats obtenus par rapport aux indicateurs mis en place
10	Un rapport final provisoire sera remis au plus tard 15 jours après la conclusion des travaux. La coordination du projet aura dix (10) jours pour formuler ses commentaires. Un rapport définitif de la fin des travaux après intégration des commentaires du Client, sera déposé en cinq (5) exemplaires papier et sous forme électronique sur CD (en fichier Word), trois (03) jours après leur réception par le Consultant.
11	Par ailleurs, le prestataire a l'obligation de transmettre à l'agence d'exécution dans les 24 heures un rapport circonstancié pour tous cas d'incident VSBG survenu dans sa zone d'intervention. Ce rapport sera transmis au chef de projet de la Banque Mondiale dans les heures qui suivent.

## 7. DUREE ET MODALITES DE REALISATION DES PRESTATIONS

La durée totale de la mission sera de trente-six (36) mois, soit durant toute la période de l'exécution des travaux. Les activités de sensibilisation devraient démarrer avant le début effectif des travaux et se poursuivront régulièrement pendant toute la durée des travaux suivant un calendrier proposé par l'ONG et approuvé par l'unité de coordination du projet PACNEN.

La mission sera exécutée sous la supervision du projet PACNEN et en coordination avec le Bureau de Contrôle et la Banque Mondiale.

## 8. CALENDRIER DE SOUMISSION DES RAPPORTS

Les prestations de l'ONG s'étaleront sur trente-six (36) mois que dureront les chantiers. Elle produira des rapports mensuels d'activités qui doivent être déposés au plus tard le 07 du mois suivant, des rapports trimestriels à déposer au plus tard le 15 du mois suivant et un rapport annuel à déposer au plus tard durant les 30 premiers jours de l'année suivante.

## ANNEXES

## ANNEXE 1 : Exemples d'indicateurs de projet pour le suivi des activités de VBG

Secteur	Réponse	Prévention
General	Nombre de cas incidents VBG rapportés au MPG et clôturés dans les délais définis dans le Plan d'Action GBV du Projet Nombre des survivantes ayant reporté un incident lié au projet qui ont été référés aux services de prise en charge	Nombre de formations/campagnes de sensibilisation sur la prévention des VBG organisées ; Nombre de membres de la communauté sensibilisées (hommes, femmes, garçons et filles) sur la prévention des VBG ; Nombre des travailleurs formés sur le VBG, EAS, HS et les codes de conduite.
Médical	Nombre de femmes ayant bénéficié de soins médicaux dans les 72 heures suivant le viol ; Nombre de Survivants VBG référés aux structures médicales ;	Nombre de sessions mensuelles de sensibilisation sur les aspects médicaux des VBG ;
Psychosocial	Nombre de nouveau cas de VBG /EAS ayant bénéficié d'une prise en charge psychosociale. Nombre de sessions d'appui PSS menées.	Nombre de sessions de sensibilisation par mois sur les aspects psychosociaux liés à la VBG ;
Justice	Pourcentage de survivantes de VBG qui ont porté plainte ; Pourcentage de plaintes qui ont abouti à une décision des instances judiciaires ; Nombre de Survivants VBG (filles/femmes/hommes/garçons) ayant bénéficié de l'assistance juridique et/ou judiciaire ;	Nombre de sessions mensuelles de sensibilisation sur les aspects juridiques liés aux VBG ;

Suite de la page 7

**Abris temporaires/foyers sécurisés :**

- Toutes les données sont-elles stockées en lieu sûr et verrouillées ou dans des fichiers électroniques sur un ordinateur et protégées par un mot de passe ?
  - Le/la survivant(e) a-t-il le droit de choisir les services et les systèmes de référencement ?
  - Les survivant(e)s sont-ils/elles autorisé(e)s à amener leur famille avec elles ?
  - Avez-vous du personnel qualifié qui a reçu une formation sur la VBG et qui est présent chaque jour dans le foyer ?
- Moyens de subsistance :
- Votre organisation n'appuie-t-elle spécifiquement que les femmes et les filles survivantes ?
  - Toutes les données sont-elles stockées dans un lieu sûr et verrouillées ou les fichiers électroniques sont-ils tous protégés dans un ordinateur par un mot de passe ?
  - Vos programmes tiennent-ils compte de la sécurité des femmes et des filles dans l'environnement local lorsqu'ils recommandent des activités de subsistance ?
  - Le programme a-t-il la capacité d'accepter de nouvelles femmes qui cherchent du soutien ?

**Centres intégrés :**

- Existe-t-il une politique ou un protocole standard pour le traitement des agressions sexuelles, y compris le viol ?
  - Toutes les données physiques sont-elles stockées en lieu sûr et verrouillé ou dans des fichiers électroniques d'un ordinateur protégées par un mot de passe ?
  - Les survivant(e)s ont-ils/elles le droit de choisir leur traitement et/ou de le refuser ?
  - Disposez-vous de suffisamment d'espace ou de politiques pour assurer le respect de la vie privée du/de la survivant(e) pendant sa prise en charge ?
- Il faut bien garder à l'esprit que pour les projets à risque élevé, les insuffisances dans la prestation des services doivent être comblées. Pour les projets à risque substantiel, il est recommandé de combler les insuffisances au niveau de la prestation des services. Pour ce faire, lorsqu'un prestataire ne remplit pas les conditions requises conformément aux normes de qualité de base, il serait dans l'intérêt du projet de l'aider à renforcer ses capacités afin de respecter les critères demandés pour l'inclure dans le circuit de référencement. Cela profiterait plus au projet que de chercher un nouveau prestataire de service.

Dans tous les cas, il n'est pas éthique de référer un(e) survivant(e) vers un service non qualifié ou de créer une opportunité pour dévoiler un incident de VBG sans pourvoir référer vers un appui approprié.

**5. PROFIL DU CONSULTANT**

L'étude sera confiée à un consultant individuel, spécialisé en évaluation sociale avec une expérience en gestion des risques de VBG/EAS/HS et de prise en charge des survivantes dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement ou des activités similaires réalisées par des ONG nationales/internationales. Il doit :

- Avoir un niveau de formation (Bac + 5 minimum) dans le domaine des sciences sociales comme (la Sociologie, la Psychologie, l'Anthropologie, ) et de la planification,
- Avoir au moins une expérience de 5 ans dans la réalisation des études sociales pour les programmes et projets de développement,
- Avoir réalisé au moins deux (02) missions similaires réalisées avec satisfaction ;
- Disposer d'une bonne connaissance sur les questions de prévention des risques et de prise en charge des survivantes aux VBG/EAS/HS fortement recommandée;
- Être rompu dans la réalisation des enquêtes socio-économiques ou socio-démographiques,
- Avoir une connaissance confirmée des procédures et politiques de sauvegarde environnementale et sociale des bailleurs de fonds, notamment la Banque mondiale serait un atout ;
- Une expérience de l'utilisation de KOBOTOOLBOX ou autre outil similaire est un atout.

Le consultant proposera un planning de l'exécution de l'étude qui précisera les durées d'intervention nécessaires sur le terrain en fonction de sa mission et de la période de sa mobilisation.

**6. GESTION DE L'ÉTUDE**

La Direction Générale des Grands Travaux du Ministère de l'Équipement et l'Unité de Coordination du Projet de Mobilité Rurale et de Connectivité (PMRC) chargée des activités de préparation du (PACNEN), assureront la supervision et le suivi régulier des activités de l'étude.

Elles assureront également la coordination et la liaison entre le consultant et l'ensemble des structures et services publics concernés par l'étude.

**7. LIVRABLES**

Au cours de cette prestation, les documents ci-après devront être produits et déposés à l'Unité de Coordination du Projet (UCP/PMRC) :

- ☞ Un rapport de démarrage qui décrit la méthodologie, les objectifs, les ressources effectivement mobilisées, le calendrier détaillé, un projet de Table des matières et les parties prenantes concernées par l'étude. Il fera ressortir les structures concernées par la validation en atelier du rapport 03 jours après la notification de l'ordre de service de démarrer au consultant ;
- ☞ Un rapport provisoire qui résume l'analyse, les recommandations et le protocole de circuit/référencement pour les survivant(e)s de EAS/HS en cinq (5) exemplaires et en version électronique sur support USB (version Word et PDF) sera soumis à l'approbation de l'administration 17 jours après le dépôt du rapport de démarrage ;
- ☞ Un rapport final ayant intégré les observations, y compris les commentaires de la Banque mondiale et les suggestions de toutes les parties prenantes sur sa version provisoire présentant les principales conclusions et recommandations. Il sera produit en dix (10) exemplaires et en version électronique sur support USB (version Word, et PDF).

**8. DUREE ET DEROULEMENT DE LA MISSION**

L'étude sera conduite sous la supervision globale de la Direction Générale des Grands Travaux (DGGT) et l'Unité de Coordination du Projet de Mobilité Rurale (PMRC) et du Projet d'Appui au Développement du Corridor Transsaharien, Section Tanout-Tiguidit (PACNEN). Elle sera conduite en relation étroite avec les acteurs principaux (institutions nationales et internationales, services centraux et déconcentrés des Ministères, ONG, etc.) concernés par les questions de prise en charge des survivantes de VBG/EAS/HS.

L'effort de travail estimé est de 25 jours réparti comme suit :

- Préparation et dépôt du rapport de démarrage: --- 03 jours
- Mission terrain : -----13 jours
- Rédaction du rapport provisoire-----06 jours
- Restitution : -----01 jour
- Rédaction du rapport définitif : -----02 jours

La durée calendaire entre le démarrage effectif et le dépôt du rapport final n'excèdera pas trente (30) jours.

**AVIS DE PERTE**

Il est donné avis de la perte de l'Acte de Cession d'immeuble non-bâti de la parcelle N° K1 de l'îlot 4507, du lotissement KOUARA KANO, au nom de Madame AMINATOU ALMOUGHAMANE. Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer en l'Etude de Maître ISSIFI SEYNI Abdoul Karim, Notaire à Niamey, Boulevard du Gourma, Quartier Karadjé, Rive Droite, Immeuble Pharmacie Liptako.

POUR AVIS le Notaire, Maître ISSIFI SEYNI Abdoul Karim

**AVIS DE PERTE**

Avis est donné par Maître OUMARA MAMADOU, Notaire à Niamey, B.P.11.716- Tel:20.73.27.56, Immeuble ALFATA OULD MOHAMED, Avenue de l'AREWA, de la perte du titre foncier n° 2691 lotissement Niamey-Bas, au nom de Monsieur Koutoubi Bilati.

Toute personne qui l'aurait retrouvé ou qui le détiendrait pour une cause quelconque est priée de bien vouloir le déposer à l'Etude du Notaire ci-dessus indiqué ou au service des Affaires Domaniales de la Communauté urbaine de Niamey

Le NOTAIRE Maître OUMAROU MAMADOU

**INCROYABLE MAIS VRAI**

**Inde : Deux hommes soupçonnés de voler de l'argent grâce à des singes arrêtés à New Delhi**

Deux hommes soupçonnés d'avoir utilisé des singes pour voler de l'argent dans les rues de New Delhi (Inde) ont été interpellés ce jeudi. Le duo a été arrêté après le dépôt de plainte d'un homme. La victime, un avocat, a expliqué aux policiers que trois hommes avec des singes l'avaient encerclé et dévalisée de 6.000 roupies (67,50 euros) alors qu'il se trouvait dans un véhicule. «Les hommes sont montés à bord et ont demandé à un singe de s'asseoir sur le siège avant, un autre à l'arrière», a expliqué un responsable de la police ce samedi. «Ils ont pris l'argent que l'avocat avait dans son portefeuille et se sont enfuis avec les singes», selon lui. La police soupçonnait un gang d'être à l'origine d'autres attaques du même style. Une équipe spéciale a été créée pour enquêter et les responsables et leurs singes ont finalement été arrêtés à un arrêt de bus. Un troisième suspect a réussi à s'enfuir. Partout en Inde, les autorités sont confrontées à cette nouvelle menace des singes. Dans les grandes villes, les animaux n'hésitent pas à entrer dans les logements en quête de nourriture. Selon une loi de 1972, il est interdit de les capturer mais certains sont régulièrement attrapés et entraînés pour attaquer et voler les habitants. En 2020, dans la ville de Meerut, au nord du pays, un groupe de singes a ainsi attaqué un responsable médical. Les primates lui ont arraché des échantillons sanguins appartenant à des patients testés positifs au Covid-19.

20 Minutes.fr

**H O R O S C O P E**

	BÉLIER	TAUREAU	GÉMEAUX	CANCER
21 mars - 19 avril	En couple, cette journée sera pleine de passion. L'intimité se fera plus délicate que jamais ; vous n'aurez plus alors qu'un désir.	Des changements sont à prévoir dans le sens d'une nette amélioration de la vie conjugale. La mauvaise humeur n'aura plus droit de cité chez vous.	Mars vous donne envie de liberté. Si vous êtes en couple, vous ferez comprendre à votre partenaire que vous l'aimez.	Quelques remous agiteront votre vie conjugale. Vous aurez souvent du mal à vous retrouver sur la même longueur d'onde que votre partenaire.
21 mai - 21 juin				
	LION	VIERGE	BALANCE	SCORPION
23 juillet - 21 août	Inutile de tricher : seule une grande droiture vous permettra de mener une vie amoureuse harmonieuse. Si vous vivez seul, il vaudra mieux accepter.	Vous serez d'humeur très changeante, et votre conjoint ou partenaire ne saura plus très bien à quel saint se vouer.	Pluton fait tanguer votre barque. Il entrainera un besoin d'authenticité qui peut mettre à mal toutes les relations amoureuses banales.	Vous vous consacrerez entièrement à celui ou celle qui partage votre vie. Très vite, le plaisir des sens vous entrainera tous les deux.
	SAGITTAIRE	CAPRICORNE	VERSEAU	POISSONS
22 nov. - 21 dec.	Turbulences possibles dans votre Ciel conjugal : vous vous sentirez frustré ou mal aimé, incompris. Vous parlerez peut-être même de rupture.	Une douce folie vous envahit ! Si vous êtes en couple, vous connaîtrez des moments de passion intense, mais avec le risque de vous montrer plus.	Vous ferez bien des vieux aujourd'hui, surtout si vous vivez en couple. D'autant plus que vous romprez avec vos habitudes de discrétion.	Vous vous attacherez à éclaircir tout malentendu. Si vous êtes en couple, aucune ombre ne subsistera donc entre vous et votre partenaire.

**PHARMACIES DE GARDE**

Samedi 10 avril Au  
Samedi 17 avril 2021

- |               |                                     |
|---------------|-------------------------------------|
| ☞ Ténére      | ☞ Couronne Nord                     |
| ☞ Belle Vue   | ☞ Collège Mariama                   |
| ☞ 7 Thérapies | ☞ Wadata                            |
| ☞ Rawda       | ☞ Indépendance                      |
| ☞ Dine        | ☞ République                        |
| ☞ Malou       | ☞ Banifandou                        |
| ☞ Zara        | ☞ Goudel                            |
| ☞ Château 8   | ☞ Niamey 2000                       |
| ☞ Yantala     | ☞ Dendi                             |
| ☞ Al Afiya    | ☞ Aeroport                          |
| ☞ Boumi       | ☞ Gamkalley                         |
| ☞ Liberté     | ☞ Rond Point Liptako                |
| ☞ Concorde    | ☞ Pop. Hôpital (sauf les dimanches) |
| ☞ Mali Béro   |                                     |

**NUMEROS UTILES**

- Renseignements : 12  
 Réclamations: 13  
 SAMU: 15  
 Police Secours: 17  
 Sapeurs Pompiers : 18  
 Hôpital : 20 72 22 53  
 Médecins de nuit: 20 73 47 37

● Football/ Championnat scolaire inter établissement

# Le pytanée militaire de Niamey remporte la compétition

Le District de sport scolaire de l'arrondissement communal Niamey 1 a organisé un championnat scolaire inter établissement. Débuté le 16 janvier 2021, ce championnat qui a regroupé 10 établissements scolaires de Niamey, a pris fin le samedi 10 avril dernier sur la pelouse du Centre Technique de la FENIFOOT. L'objectif de ce championnat est d'une part de relancer la pratique des différentes disciplines sportives en milieu scolaire et d'autre part d'inciter les jeunes filles à pratiquer des activités sportives. La finale de ce championnat a mis en lice l'équipe du Prytanée militaire et celle du CES FAN (France Amitié Niger). A l'issue du match ce sont les enfants de troupe qui ont remporté la coupe après des tirs au but avec un score de (4-5).

Les 10 établissements scolaires retenus pour ce championnat sont repartis en deux pools (A et B) et ce sont les premiers de chaque pool qui ont disputé la finale. En effet, les deux équipes finalistes ont montré tout leur talent sur le terrain. Durant la première mi-temps aucun but n'a été marqué. C'est pendant les 10 dernières minutes de la seconde mi-temps que le premier but a été marqué par les enfants de troupe. Quelques minutes

plus tard, l'équipe adverse, l'AS CSP France Amitié Niger a marqué le but pour égaliser. A la fin du temps réglementaire les équipes ont procédé aux tirs au but qui se sont soldés sur un score de 4 buts à 5 en faveur des enfants de troupe. «Un moment d'émotion et de joie pour les scolaires» Après le match, les organisateurs ont procédé à la remise des prix, composés de ballons, de médailles, etc., aux trois premières équipes du

classement à savoir, le Prytanée Militaire de Niamey, le CES FAN et le CES Kokaranta. Le président du District de sport scolaire de l'arrondissement communal Niamey 1 s'est dit fier de créer ce cadre d'échange entre les jeunes scolaires. «Le sport contribue au développement mental et physique des jeunes scolaires. A travers ce cadre qui apporte un plus à l'éducation des jeunes, on a voulu réunir le maximum des jeunes possibles afin de leur inculquer

des valeurs et la culture de sport. C'est une réussite pour nous. C'est notre première activité, nous avons eu toutes les difficultés mais grâce à Dieu, nous sommes parvenus à jouer la grande finale», a déclaré le président du District de sport scolaire de l'arrondissement communal Niamey 1 M. Abdoul-Kader Alhousseyni Sagayere. Il a remercié la Fédération Nigérienne de Football et la Fédération Nigérienne des Sports Scolaires pour leurs efforts et contributions dans l'organisation de ce championnat. Très heureux de prendre la coupe de ce 1<sup>er</sup> championnat du District de sport scolaire de l'arrondissement communal Niamey 1 l'enfant de troupe Farouk Saoud, élève en classe de terminale D au Prytanée Militaire de Niamey a

félicité l'équipe de son école et le comité d'organisation. Il a par ailleurs encouragé les joueurs de l'équipe adverse parmi lesquels, il dit avoir eu des nouveaux amis. «L'équipe adverse est très forte. Nous nous sommes battus et c'était dur jusqu'à la fin. Je suis très heureux d'avoir joué cette compétition et je me réjouis de notre victoire», a dit le capitaine de l'équipe du Prytanée Farouk Saoud. Des témoignages de satisfaction ont été décernés à des joueurs et aux personnes qui ont contribué à la réussite de ce championnat. Rappelons qu'en marge de ce championnat, des équipes féminines de football ont été mobilisées pour jouer quelques compétitions.

● **Abdoul-Aziz Ibrahim**

SOCIETE NIGERIENNE D'ELECTRICITE  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DU POLE DEVELOPPEMENT  
PROJET D'EXPANSION DE L'ACCES A L'ELECTRICITE  
(NELACEP)

## AVIS DE REPORT DE DATE

Les candidats intéressés par cet appel d'offres sont informés que les dates de dépôt et d'ouverture sont modifiées comme suit :

**- Dépôt des offres : jeudi 20 mai**

**2021 à 9 heures (GMT +1)**

**- Séance d'ouverture des plis :  
jeudi 20 mai 2021 à 10 heures  
(GMT +1)**

**Unité de Gestion du Projet  
Téléphone : 20 75 20 98  
Email :  
maisharou\_balla@yahoo.de et  
rachmadougou1@yahoo.fr**

Etude de Maitre Adamou Salou, Notaire à la Résidence de Maradi  
Contacts 96 88 54 44/ 94 73 58 54/ 8030 81 39

### Avis de perte d'acte de cession d'immeuble non bâti

Il est porté à la connaissance du public de la perte d'acte de cession d'immeuble non bâti délivré par la ville de Maradi relatif à la parcelle E, de l'ilot 1193 sise à Maradi, lotissement zone traditionnelle, Zaria 2, d'une superficie de cinq cent (500) mètres carrés appartenant à Mahaman Ibrahim, commerçant de profession, domicilié à Maradi.

Il est demandé à toute personne qui l'aurait ramassé de le déposer à l'Etude de Maitre Adamou Salou, Notaire à la Résidence de Maradi

**Maitre Adamou Salou**

## LE SAHEL

Place du Petit Marché ;  
BP 13182 Niamey (R. Niger)  
Tél : 20 73 34 86/87 ; Télécopieur : 20 73 30 90  
E-mail : onep@intnet.ne  
Site web : www.lesahel.org

**Directeur de Publication**  
**ZAKARI ALZOUMA COULIBALY**

**Direction de la Rédaction et des Centres Régionaux (DR/CR)**  
Directeur : Assane Soumana ; 20 73 99 86  
Rédacteur en chef : Siradji Sanda  
Rédacteur en chef Adjt: Souley Moutari  
Secrétaire de Rédaction: Zabeïrou Moussa  
Rédacteur en chef en ligne: Oumarou Moussa

**Direction Technique (DT)**  
Directeur: MAHAMANE HADI : 20 73 99 87  
Réd. Chef informatique : Inoussa Oumarou  
Réd. Chef informatique adjt: Abdou Raphiou Maroufou

**Direction Commerciale (DC)**  
Directeur: Inoussa Sadissou Samy : 20 73 22 43  
Chef service Communiqué et Pub: Mme Wata Fassouma

**Direction Administrative et Financière (DAF)**  
Directeur: MOROU HAMADOU 20 73 99 85  
Chef service Recouvrement: M. Alzouma Harouna

Composition : ONEP  
Tirage : 5000 exemplaires

## MOTS CROISES

### HORIZONTALEMENT

1. Ne présenter aucune espèce d'intérêt ;
2. Eau d'Afrique - Le premier venu ;
3. Bas de gamme - Bien appris - Caractères du troc ;
4. Colère - Cobalt - Sous le chef ;
5. Chef de société - Quantités à distribuer quotidiennement ;
6. Arme des combattants musulmans - Négation ;
7. Conjonction de valeur - Se rendra - Chef d'oeuvre ;
8. Poisson - Se déplace d'une contrée dans une autre ;
9. Soutien- Monarque renversé ;
10. Font revenir.

MOTS CROISES

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

## VERTICALEMENT

1. Se comporter en vrai rasoir ;
2. Ville du Mali - Mauvais ragoût ;
3. Le boss dans l'entreprise - Genre musical ;
4. Le fond d'une pièce - Trait lumineux - Entre trois et quatre (Inversé) ;
5. Francium - Se dresse sur ses pattes en parlant d'un animal (Se..) ;
6. Vieille société de transformation des céréales ;
7. Liquide - Fin de partie - Règle à redresser ;
8. Pris du bon temps - Cobalt - Gros mangeur ;
9. C'est donner le "la" ;
10. Juge refusé parce que soupçonné de partialité - Existe.

**numéro précédent**

VERTICALEMENT

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	K	I	T	F	A	T	E	K		
2	O	E	I	O	S	A	X	O		
3	M	I	N	A	R	E	T	S	M	
4	A	L	U	G	I	A	L	A		
5	B	E	S	E	N	S	E	D		
6	A	B	A	R	I	N	E	O		
7	N	A	T	I	O	N	T	A	U	
8	G	P	S	N	O	N	E	U	G	
9	O	I	O	N	E	T	O			
10	U	S	I	N	E	Z	E	B	U	

Le Sahel

Jeu di 15 Avril 2021